

# Ville de CHALON SUR SAÔNE

## CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 17 décembre 2009**

*SALLE DU CONSEIL A 18 HEURES*

### ORDRE DU JOUR

1. - Secrétaire de séance -  
Rapporteur : M. le Maire
2. - Liste des décisions, baux et conventions signés par Monsieur le Maire du 15 octobre 2009 au 9 novembre 2009 -  
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
3. - Ressources Humaines – Organigramme Unique des services de la Ville de Chalon-sur-Saône et du Grand Chalon -  
Rapporteur : Monsieur le Maire
4. - Ressources Humaines - Actualisation du régime indemnitaire -  
Rapporteur : Monsieur le Maire
5. - Ressources Humaines - Tableau des effectifs - Transformations et créations de postes -  
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
6. - Ressources Humaines - Demande d'aide auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique FIPHFP -  
Rapporteur : Mme DERAÏN
7. - Ressources Humaines - Mandats spéciaux aux membres du Conseil Municipal -  
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
8. - Règlements de dommages -  
Rapporteur : Mme SEGAUD
9. - Assurances - Responsabilité Civile – Indemnisation -  
Rapporteur : Mme CEZANNE
10. - Finances – Services municipaux - Tarifs 2010 -  
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER

11. - Recensement de la population 2010 - Rémunération des agents recenseurs -  
Rapporteur : Mme DERAÏN
12. - Subventions aux associations -  
Rapporteur : M. HIDRI
13. - Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne -  
Rapport annuel d'activités 2008 -  
Rapporteur : Monsieur le Maire
14. - Ville de Chalon-sur-Saône et CCAS – Rapport annuel d'activités 2008 des services -  
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
15. - Redevance matérielle – Répartition des subventions -  
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
16. - Sucrierie Blanche - Rétrocession des bâtiments et terrains -  
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
17. - Commission Locale du Secteur Sauvegardé - Désignation des représentants -  
Rapporteur : Monsieur le Maire
18. - Secteur Sauvegardé – Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur – Modifications -  
Mme VERJUX-PELLETIER
19. - Documentation - Acquisition de livres - Groupement de commandes - Ville de Chalon-sur-Saône - CCAS - Grand Chalon  
Rapporteur : M. PIGNEGUY
20. - ZAC des Prés Saint-Jean – Désignation du titulaire de la concession d'aménagement et approbation du traité de concession -  
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
21. - Office du Tourisme et des Congrès de Chalon-sur-Saône -  
Convention pluriannuelle 2010-2012 -  
Rapporteur : M. GRIVEAUX
22. - Office du Tourisme de Chalon-sur-Saône - Budget 2010 -  
Rapporteur : M. NUZILLAT
23. - Démocratie participative - Adhésion à la Fédération des Villes et Conseil des sages – Désignation des représentants -  
Rapporteur : Mme CHAUDRON
24. - Aménagement cyclable rue Fourier - Convention d'aménagement avec la Ville de Saint-Rémy -  
Rapporteur : M. DURAIN
25. - Gestion des Risques - Plan Communal de Sauvegarde -  
Rapporteur : M. DURAIN

- 26.** - Restauration collective - Rapport de présentation sur le choix du mode de gestion -  
Rapporteur : M. DUBOIS
- 27.** - Garage municipal - Réforme de matériels et véhicules -  
Rapporteur : M. DUBOIS
- 28.** - Systèmes d'alarmes incendie - Groupement de commandes - Maintenance et vérification - Ville de Chalon-sur-Saône - CCAS - Grand Chalon -  
Rapporteur : M. GELETA
- 29.** - Equipements municipaux - Fourniture de fioul domestique - Saisons 2009-2010 et 2010-2011 -  
Rapporteur : M. AGUILLON
- 30.** - Groupement de commandes - Fourniture de services de télécommunications - Ville de Chalon-sur-Saône - CCAS - Grand Chalon -  
Rapporteur : M. PIGNEGUY
- 31.** - Abords de l'espace nautique - Aménagement - Lot 1 VRD - Lot 2 Aménagements paysagers - Lot 3 Eclairage public - Avenants n° 1 -  
Rapporteur : M. DUBOIS
- 32.** - Autorisation de programme - Suppression des branchements plomb - Réfection des rues piétonnes centre-ville - Révision du montant et des crédits de paiement 2009-2012 -  
Rapporteur : M. DUBOIS
- 33.** - Reprise de la politique jeunesse par la Ville au 1<sup>er</sup> janvier 2010  
Rapporteur : M. HIDRI
- 34.** - Bibliothèque - Marché fourniture livres et documents multimédia  
Rapporteur : Mme ANDRE
- 35.** - Sport de haut niveau - Convention d'objectifs tripartite pluriannuelle entre la CACVB, la Ville de Chalon-sur-Saône et la SEM ELAN SPORTIF CHALONNAIS - Avenant n° 1 -  
Rapporteur : M. MATRON
- 36.** - La Vie des Formes - Acquisition de trois sculptures contemporaines -  
Rapporteur : Mme ANDRÉ
- 37.** - Fonds d'Initiatives et de Promotion des Activités Sportives Chalonnaises (FIPASC) -  
Rapporteur : M. MATRON
- 38.** - Sport de haut niveau - SEM ELAN - Conseil d'Administration – Représentations -  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 39.** - Association Art Image – Convention d'objectifs triennale 2009 – 2012 -  
Rapporteur : Mme ANDRE

- 40.** - Budget Principal - Budget Primitif 2010 -  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 41.** - Budget Annexe Locations d'Immeubles - Budget Primitif 2010 -  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 42.** - Budget Annexe Port de Plaisance - Budget Primitif 2010 -  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 43.** - Budget Annexe ZAC Prés Saint-Jean - Budget Primitif 2010 -  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 44.** - Environnement – Agenda 21 – Chargé de Mission – Subvention  
FEDER  
Rapporteur : M. MORESTIN
- 45.** - Legs Mademoiselle PARENT déposé par le Groupe « Chalon  
pour Tous » -  
Rapporteur : Mme FAUVEY

Conseillers en exercice : 45  
Présents à la Séance : 40  
Nombre de votants : 43  
Date de la convocation : 9 décembre 2009  
Procès-Verbal affiché le : 24 décembre 2009

**L'an deux mil neuf, le 17 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Chalon-sur-Saône, département de Saône-et-Loire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sur convocation effectuée en application de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de M. Christophe SIRUGUE, Maire, assisté de :**

Mme VERJUX-PELLETIER Françoise ; M. DUBOIS Jacky ; Mme COURBON Martine ;  
Mme BONNIAUD Anne ; M. BOUILLET Gérard ; Mme COPREAUX Dominique ;  
M. NUZILLAT Jean-Pierre ; Mme ANDRÉ Florence ; M. HIDRI Mohieddine ;  
Mme LEBLANC Nathalie ; M. MATRON Lucien, Maires Adjoints.

**Etaient en outre présents :**

M. GRIVEAUX Benjamin ; Mme CAZAUX Sylviane ; Mme DERAIN Martine ;  
M. BENSACI Rachid ; Mme CHAUDRON Anne ; Mme ZAÏBI Nisrine ;  
M. GELETA Christian ; Mme FOREST Chantal ; M. PELLETIER Dominique ;  
Mme CEZANNE Annie ; Mme PILLON Catherine ; M. GAUTHIER Bernard ;  
Mme TISON Sandrine ; M. Jean-Claude MORESTIN (à partir du rapport n° 11) ;  
M. BERNADAT Alain ; Mme KOHLER Cécile ; M. PIGNEGUY André ;  
M. AGUILLON Georges ; Mme RECOUVROT Christelle ; M. Daniel COISSARD (à partir  
du rapport n°6) ; Mme SEGAUD Yvette ; M. PLATRET Gilles ; Mlle CHOUIT Amelle ;  
Mme MAURER Valérie ; Mme FAUVEY Ghislaine ; M. BERGERET Vincent (à partir du  
rapport n° 26) ; Mme MELIN Dominique ; M. LEFEVRE Joël ; M. MANIERE Gilles,  
Conseillers Municipaux.

**Etaient Absents :**

M. GUIGUE Jean-Vianney  
M. BERGERET Vincent (jusqu'au rapport n° 25)

**En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

M. Jérôme DURAIN PELLETIER.	donne pouvoir à Mme Françoise VERJUX-
Mme Laurence FLUTTAZ	donne pouvoir à M. Rachid BENSACI.
M. Jean-Claude MORESTIN rapport n° 10).	donne pouvoir à M. Georges AGUILLON jusqu'au
M. Jean-Louis ANDRÉ	donne pouvoir à Mme Cécile KOHLER.
M. Daniel COISSARD (jusqu'au rapport n° 5).	donne pouvoir à Mme Yvette SEGAUD

L'Assemblée a élu pour secrétaire de séance Monsieur Dominique PELLETIER.

## **1 - - Secrétaire de séance - :**

M. SIRUGUE, Maire :

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Dominique PELLETIER comme secrétaire de séance.

Adopté à l'**unanimité** par 41 voix

## **2 - - Décisions, baux et conventions signés par Monsieur le Maire - Liste du 15 octobre 2009 au 9 novembre 2009 - :**

Mme VERJUX-PELLETIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire :

---

### **INTERVENTIONS**

---

#### **Madame FAUVEY :**

*Page 5, concernant la convention d'occupation des locaux Rives de Saône pour la mise en place d'un lieu d'accueil des habitants, j'aimerais quelques éléments quant à cette mise en place et quel en est l'objet ?*

#### **Monsieur le Maire :**

*De quelle décision s'agit-il ?*

#### **Madame FAUVEY :**

*Il s'agit de l'avant dernière, la 09/253*

#### **Monsieur HIDRI :**

*Il s'agit, comme dans d'autres structures des maisons de quartier notamment celles des Aubépins et des Prés Saint-Jean, d'un temps convivial organisé autour d'un petit déjeuner, où les familles peuvent se retrouver, discuter et échanger. Peut-être y êtes-vous déjà passée ? Ceci est une action du même genre.*

Le Conseil Municipal prend acte des décisions, baux et conventions signés par Monsieur le Maire du 15 octobre 2009 au 9 novembre 2009.

Adopté à l'**unanimité** par 41 voix

## **3 - - Ressources Humaines - Organigramme Unique des Services de la Ville de Chalon-sur-Saône et du Grand Chalon - :**

M. SIRUGUE, Maire :

**Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 33

**Vu** les articles L. 1411-1 à L. 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** l'avis du Comité Technique Paritaire

**Considérant** qu'il convient de confirmer l'organisation des Directions et des Services de la Ville par l'établissement de l'organigramme décrivant les différentes Directions avec leurs activités et compétences

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'organigramme unique des Services de la Ville de Chalon-sur-Saône et de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne par Directions et Services joint en annexe.

Adopté à l'**unanimité** par 41 voix

#### **4 - - Ressources Humaines - Régime indemnitaire - Actualisation - :**

M. SIRUGUE, Maire :

**Vu** la loi 83-634 du 13 juillet 1983, article 20,

**Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984, article 88,

**Vu** le décret 91-875 du 6 septembre 1991,

**Vu** l'avis du Comité Technique Paritaire

#### **Considérant**

- qu'au regard de la volonté de la Collectivité de s'engager dans un véritable processus de modernisation du régime indemnitaire qu'elle applique actuellement,
- qu'au regard de l'aboutissement de l'étude concertée de l'actualisation et de la modernisation du régime indemnitaire de la Ville il est permis de proposer un protocole d'application du régime indemnitaire qui a pour objectif de clarifier et de renouveler les niveaux d'attribution du régime indemnitaire de la Ville de façon évolutive jusqu'en 2014
- que ce protocole permet de définir trois principes du dispositif du régime indemnitaire qui sont les conditions de versement, le principe de parité et les critères de modulation

Le Conseil Municipal approuve, pour effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'application des modalités d'attribution du régime indemnitaire définies dans le protocole et les grilles d'application proposés et joints en annexe

Adopté à l'**unanimité** par 42 voix

## **5 - Ressources Humaines - Tableau des effectifs - Transformations - Créations de postes -:**

Mme VERJUX-PELLETIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire :

**Vu** l'avis de la Commission Finances Ressources-Humaines,

**Vu** l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** l'avis du Comité Technique Paritaire,

**Vu** l'organigramme des services,

**Considérant** que l'organisation des services en fonction des missions et politiques publiques qu'ils mettent en œuvre suppose l'adaptation de leurs emplois

---

### **INTERVENTION**

---

#### **Monsieur le Maire :**

*Même s'il n'y a pas d'intervention, je vais me permettre un commentaire étant donné que j'entends beaucoup de choses sur les postes qui seraient créés « à tour de bras » par la collectivité, je vais me permettre un point d'étape sur les postes véritablement créés depuis mars 2008. En 2009, aucun poste n'a été créé par décision du Conseil Municipal et sur l'année 2008, il y a eu un mi-temps de poste créé en tant que psychologue pour les personnels, ce qui me paraît être légitime, 0,3 équivalent temps plein de créé en qualité de médecin du travail et un poste de manager de centre ville.*

*Tout ceci pour relativiser les chiffres quelquefois ahurissants que je peux entendre et qui me reviennent des uns ou des autres dans la ville. Par contre, on peut confondre, cela peut arriver, le fait qu'il y ait des transformations de postes qui sont en effet des exercices auxquels nous nous livrons régulièrement mais qui, au point de vue budgétaire, se soldent par une neutralité totale. Je précise par contre que pour l'année 2010, nous avons le passage du poste de psychologue de mi-temps à plein temps et que nous avons aussi la création de 4 postes en Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi (CAE), à la demande de la Préfecture. Cela devrait éclaircir les doutes que certains pouvaient avoir, car, lorsque l'Etat fixe des objectifs aux Préfets et qu'ils ont du mal à les tenir, on demande aux collectivités de faire l'effort de créer ces postes d'accompagnement à l'emploi. Il s'agit des 4 postes qui vous sont proposés dans le rapport.*

*Voici les éléments que je voulais donner pour l'information de tous et qui permettent bien sur de relativiser. Par ailleurs je précise, pour l'avoir aussi entendu, que nous n'avons pas créé 247 emplois au Grand Chalon. Grand diable heureusement, car aujourd'hui il y a environ 335 emplois au total, si j'en avais créé 247 depuis que nous sommes ici, nous serions dans des chiffres abominables ! Tout cela pour dire que parfois, il vaut mieux donner la réalité de ce que sont les choses plutôt que de les inventer !*



Le Conseil Municipal :

- Approuve, pour effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010, les transformations/créations des postes suivants :

- la transformation d'un poste de psychologue, à temps non complet 50 %, en un poste de psychologue à temps complet, au sein du Service des Conditions de Travail et des Relations Sociales
  - la création d'un poste de médecin du travail, à temps non complet, vacataire, au sein du Service des Conditions de Travail et des Relations Sociales
  - la transformation d'un poste de chargé de mission du nouveau Musée, à temps complet, en un poste d'attaché, à temps complet, au sein du Musée Niéphore Niépce
- au sein du service Jeunesse :
- la création de 14 postes d'adjoint administratif, à temps complet,
  - la création de 2 postes de rédacteur, à temps complet,
  - la création de 5 postes d'attaché, à temps complet,
  - la création d'un poste d'agent de maîtrise, à temps complet,
  - la création de 31 postes d'adjoint d'animation, à temps complet,
  - la création de 14 postes d'animateur, à temps complet,
  - la création de 3 postes d'assistant socio-éducatif, à temps complet,
  - la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture, à temps complet,
  - la création de 6,59 équivalents temps plein adjoint d'animation,
  - la création de 4,46 équivalents temps plein adjoint technique,
  - la création de 3,57 équivalents temps plein animateur,

La création de 4 postes contrat d'adaptation à l'emploi (CAE), à temps non complet selon la réglementation applicable à ces contrats aidés.

- Approuve le tableau des effectifs de la Ville de Chalon-sur-Saône à compter du 1er janvier 2010 annexé au présent rapport.

Adopté à l'**unanimité** par 42 voix

## **6 - - Ressources Humaines - Demande d'aide auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) - :**

Mme DERAÏN, Conseillère municipale :

**Vu** l'avis de la Commission Finances Ressources Humaines

**Vu** la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui a instauré le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP),

**Vu** l'avis du Comité d'Hygiène et de Sécurité

**Considérant** qu'il convient de solliciter une aide auprès du FIPHFP pour compléter le remboursement au profit d'un agent de la Bibliothèque Municipale, Madame Marie-Claude BRIDET qui a, récemment, fait l'acquisition de prothèses auditives en avançant les fonds

Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du FIPHFP une aide financière afférente à la prise en charge d'une partie de l'achat de prothèses auditives pour un agent de la Bibliothèque Municipale : Madame Marie-Claude BRIDET.
- Autorise Monsieur le Maire à verser à Madame Marie-Claude BRIDET le remboursement émanant du FIPHFP de frais liés à l'achat de prothèses auditives qu'elle a engagé personnellement.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

#### **7 - - Ressources Humaines - Mandats spéciaux aux membres du Conseil Municipal - :**

Mme VERJUX-PELLETIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire :

**Vu** l'avis de la Commission Finances Ressources-Humaines

**Vu** l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant** que les élus ci-après désignés se sont vu confier des missions précises pour le compte et dans l'intérêt de la commune qui ne ressortent pas de leurs fonctions traditionnelles et que, dès lors elles sont exécutées dans le cadre de mandats spéciaux,

**Considérant** par ailleurs que conformément aux textes en vigueur qui prévoient que pour faciliter les tâches et des élus qui devraient bénéficier d'un mandat spécial dans les conditions d'urgence, la délibération prise à cet effet peut être postérieure à l'exécution de la mission, le Maire a pu, sans attendre la réunion du Conseil Municipal, autoriser lesdits élus à accomplir une mission entrant dans ce cadre.

Le Conseil Municipal approuve le remboursement des frais de déplacement occasionnés lors de missions exécutées dans le cadre de mandats spéciaux donnés aux élus et de confirmer le mandat spécial donné à :

- 1) Madame Anne BONNIAUD – Toulon – les 12 et 13 novembre 2009 – Rencontre de l'équipage de la Frégate Aconit avec les élèves de classes CM1 et CM2 de l'Ecole Laënnec.
- 2) Madame Chantal FOREST – Toulon – les 12 et 13 novembre 2009 – Rencontre de l'équipage de la Frégate Aconit avec les élèves de classes CM1 et CM2 de l'Ecole Laënnec.

- 3) Monsieur Christian GELETA – Toulon – les 12 et 13 novembre 2009 – Rencontre de l'équipage de la Frégate Aconit avec les élèves de classes CM1 et CM2 de l'Ecole Laënnec.
- 4) Monsieur Christophe SIRUGUE – Paris – du 17 au 19 novembre 2009– 92ème Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France
- 5) Madame Françoise VERJUX-PELLETIER – Paris – du 17 au 19 novembre 2009 – 92<sup>ème</sup> Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France
- 6) Madame Françoise VERJUX-PELLETIER – Paris – le 1<sup>er</sup> décembre 2009 – formation

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

## **8 - - Règlements de dommages -:**

Mme SEGAUD, Conseillère municipale :

**Vu** l'avis de la Commission Finances – Ressources Humaines,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2122-22 alinéa 6.

**Vu** la délibération n° 2008-0182 du 10 juillet 2008 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

**Considérant** qu' il y a lieu de rendre compte au conseil municipal des règlements perçus en réparation des préjudices subis à l'occasion de différents dommages affectant le patrimoine de la Ville de Chalon sur Saône,

Le Conseil Municipal prend acte de l'acceptation par Monsieur le Maire des indemnités de sinistres à hauteur de 1 733,02 euros.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

## **9 - Assurances - Responsabilité civile - Indemnisation -**

Mme CEZANNE, Conseillère municipale :

**Vu** l'avis de la Commission Finances – Ressources Humaines,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

**Vu** le Code Civil, notamment l'article 1382,

**Considérant** que Mademoiselle SEBAG a été victime d'une chute sur la voie publique du fait d'effritements du revêtement de la chaussée provoquant un dénivellement d'une profondeur de 3.5 cm ,

Le Conseil Municipal :

- Accepte d'indemniser Mademoiselle SEBAG à hauteur de 19,42 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à l'indemnisation du préjudice subi par Mademoiselle SEBAG

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

## **10 - - Finances - Services Municipaux - Tarifs 2010 - :**

Mme VERJUX-PELLETIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire :

**Vu** l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines,

**Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant qu'il** convient de voter les tarifs 2010 applicables aux prestations effectuées par les services municipaux,

---

## **INTERVENTIONS**

---

### **Monsieur PLATRET :**

*Ceci n'est pas une question sur ce rapport mais j'aimerais savoir pourquoi les rapports n°4 et n°11 ont été retirés ce soir ?*

### **Monsieur le Maire :**

*Pour le rapport n°4, parce que le tableau joint doit être corrigé. Il y a une erreur dedans. Quant au rapport n°11, un des éléments de discussion sur la convention concernait la question de la réservation pour la Ville de Chalon-sur-Saône et que cet élément ne figure pas dans le rapport.*

Le Conseil Municipal adopte les tarifs 2010 applicables aux prestations effectuées par les services municipaux

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

## **11 - - Recensement de la population 2010 - Rémunération des agents recenseurs -**

Mme DERAÏN, Conseillère municipale :

**Vu** l'avis de la Commission Citoyenneté Finances Ressources-Humaines

**Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 ou 158)

**Vu** le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 05 juin 2003 définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002

**Considérant que** pour le recensement de la population, la Ville ayant en charge la collecte de données, il est nécessaire de recruter des agents recenseurs dont il convient de déterminer la rémunération.

Le Conseil Municipal approuve le recrutement de douze agents recenseurs dont le principe de rémunération est le suivant :

a) pour formations et réunions obligatoires représentant un total de 39 heures rémunérées : premier échelon de l'échelle 3 de rémunération.

b) pour l'établissement des dossiers de collecte :

- feuilles de logements pour résidence principale 0,51 € la feuille
- feuilles de logements pour logement occasionnel 1,02 € la feuille
- feuilles de logements pour logement secondaire 1,02 € la feuille
- feuilles de logements pour logement vacant 1,42 € la feuille
- feuilles de logements pour catégorie indéterminée 0,51 € la feuille
- feuilles de logements non enquêtés 1,02 € la feuille
- bulletins individuels 1,02 € le bulletin

c) indemnité de déplacements (forfait) 81,20 €

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

## **12 - - Subventions aux associations - :**

M. HIDRI, Adjoint au Maire:

**Vu** l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 216 de la loi n°2002-73 du 16 janvier 2002 de Modernisation Sociale

**Considérant** que les associations ont sollicité la Ville en présentant une demande de subvention

**Considérant** que les dossiers de demande de subvention ont fait l'objet d'un examen attentif lors des réunions de concertation

Le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions inscrites au budget primitif 2010 par politiques publiques

Adopté à la **majorité** par 37 **voix pour**, 6 **abstentions** (Groupe Chalon pour Tous)

**13 - - Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne - Rapport annuel d'activités 2008 -:**

M. SIRUGUE, Maire :

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances-Ressources Humaines du 16 décembre 2009

**Vu** l'article L521-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activités 2008 de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

**14 - - Ville et CCAS de Chalon-sur-Saône - Rapport annuel d'activités 2008 des services -:**

Mme VERJUX-PELLETIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire :

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances-Ressources Humaines du 16 décembre 2009

**Vu** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activités 2008 des services de la Ville et du CCAS de Chalon-sur-Saône.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

**15 - - Redevance Matériel - Répartition des subventions -:**

Mme VERJUX-PELLETIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire :

**Vu** l'avis de la Commission : Finances Ressources Humaines

**Vu** l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant** que les éducateurs sportifs de la Ville, pour les cours dispensés aux élèves des écoles primaires, ont utilisé le matériel des clubs pendant la période scolaire

**Considérant** qu'il y a lieu de reverser une contribution aux clubs concernés par le prêt de matériel

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention de :

- 340,14 € à l'Eveil
- 999,21 € à l'Athlétic Club Chalonnais
- 1 233,69 € à l'Union Gymnique Chalonnaise
- 1 445,53 € à Chalon Femina

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

**16 - - Sucrierie Blanche - Rétrocession des bâtiments et terrains -:**

Mme VERJUX-PELLETIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire :

**Vu** l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L313-1, R313-13 et R313-15,

**Vu** les actes de vente passés les 13 et 18 juillet 2006 prévoyant la rétrocession des terrains et des bâtiments,

**Considérant** que la Ville avait passé en juillet 2006 avec la SEM Val de Bourgogne un acte de vente prévoyant la rétrocession des lots P4 (terrain d'implantation des anciens locaux provisoires de l'ADERC), P5 (Sucrierie Blanche) et de la parcelle du Moulin pour la réalisation du Musée Nièpce,

**Considérant** que le Plan de développement du Grand Chalon, approuvé par le Conseil Communautaire du 17 Avril 2009, prévoit que ce secteur soit dorénavant dévolu au développement économique, à la recherche et à l'enseignement supérieur,

**Considérant** la nécessité de modifier les accords conclus précédemment entre la Ville de Chalon-sur-Saône et la SEM Val de Bourgogne afin que les bâtiments et terrains de la Sucrierie Blanche restent dans le patrimoine de la SEM et puissent ainsi être proposés à des activités compatibles avec l'aménagement du secteur,

**Considérant** qu'il est nécessaire que l'engagement de rétrocession au profit de la Ville figurant dans l'acte soit annulé,

**Considérant** que ces terrains seront aménagés en accord avec la Ville et le Grand Chalon dans le cadre du projet de ZAC sur les Quais de Saône et d'un programme urbain d'ensemble en cours de définition,

Le Conseil Municipal :

- Approuve l'annulation de la clause de rétrocession relative à la vente des terrains par la SEM et inscrite dans les actes de vente notariés du 13 et 18 juillet 2006 passés entre la SEM Val de Bourgogne et la Ville de Chalon,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer un nouvel acte notarié permettant de modifier cet engagement contractuel,

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

**17 - - Commission Locale du Secteur Sauvegardé - Désignation des représentants de la Ville de Chalon-sur-Saône -**

M. SIRUGUE, Maire :

**Vu** l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines,

**Vu** les articles R313-20 à R313-22 du Code de l'Urbanisme,

**Vu** le décret interministériel approuvant le Secteur Sauvegardé le 26 avril 1990,

**Vu** l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le décret du 25 mars 2007 relatif aux secteurs sauvegardés, imposant de nouvelles dispositions applicables au processus de suivi et d'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), qui accorde notamment à la Commission Locale du Secteur Sauvegardé (CLSS) un caractère permanent,

**Considérant** que la CLSS, instituée lors de la création du secteur sauvegardé, ne s'est réunie qu'une seule fois depuis 1977,

**Considérant** que la CLSS est composée de trois collèges (représentants de l'Etat, représentants élus du Conseil Municipal, personnes qualifiées) et présidée par le Maire,

**Considérant** qu'il est nécessaire de renouveler à chaque mandat les membres élus par le Conseil Municipal,



---

## **INTERVENTIONS**

---

**Monsieur PLATRET :**

*Je renouvelle la remarque que j'ai eu l'occasion de faire hier soir lors de la commission Finances, à savoir que même si j'ai bien en tête que les personnes nommées, en tous cas les titulaires, sont les adjoints en charge d'un certain nombre de dossiers afférents aux dossiers qui seront eux-mêmes traités dans cette commission, je trouve regrettable qu'il n'y ai pas eu une place sur les cinq pour la représentation du groupe Chalon pour Tous.*

*Cela aurait été, sur un sujet qui n'a rien de partisan ni en tant que tel de politique, une manière d'associer l'intégralité de la représentation chalonnoise.*

*En conséquence de quoi, le groupe ne s'opposera pas évidemment aux noms qui ont été cités mais ne prendra pas part au vote.*

**Monsieur le Maire :**

*Il n'y a pas d'enjeu politique sur cette commission, simplement 5 places seulement pour la Ville de Chalon-sur-Saône sur une représentation de 15 justifient que l'on puisse y faire siéger les gens qui ont des responsabilités particulières.*

*Françoise VERJUX-PELLETIER, adjointe chargée de l'Urbanisme, il est quand même difficile qu'elle n'y siége pas, Jacky DUBOIS en charge des Services Publics, des travaux, de la Voirie et des Espaces Verts, il est quand même difficile qu'il n'y siége pas, Florence ANDRE au titre des Affaires Culturelles et du Patrimoine dans le Secteur Sauvegardé, cela paraît quand même nécessaire, Bernard GAUTHIER est par ailleurs Vice-président chargé de l'Habitat au titre du Grand Chalon et Jérôme DURAIN chargé du Développement Durable et de l'Environnement, voilà les éléments qui justifient ce choix là sachant que dans d'autres commissions le groupe Chalon pour Tous est représenté donc ce n'est pas un problème de volonté d'exclure, c'est simplement une efficacité dans l'intervention de notre collectivité, cela relève plus de l'exécutif dans ses missions et responsabilités.*

*Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret ?*

*Il n'y en a pas.*

*J'ai noté les abstentions, non, vous ne prenez pas part au vote.*

*Je rappelle que cela n'existe pas, le fait de ne pas prendre part au vote, je rappelle que ce n'est pas autorisé.*

**Monsieur PLATRET :**

*Cela existait du temps de l'ancienne opposition, donc ça peut exister du temps de celle-ci.*

**Monsieur le Maire :**

*Je ne me souviens pas mais je pourrais vous ressortir les remarques qui nous étaient faites par le Maire de l'époque, nous rappelant, et je peux vous retrouver les comptes rendus et ce serait assez intéressant Monsieur PLATRET, nous rappelant que ce n'était pas autorisé.*

Le Groupe Chalon pour Tous ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation des membres appelés à siéger à la Commission Locale,
- Désigne en son sein cinq représentants titulaires et leurs cinq suppléants appelés à siéger à la Commission Locale du Secteur Sauvegardé, à savoir :

Membres titulaires	Membres suppléants
Françoise VERJUX PELLETIER	Rachid BENSACI
Jacky DUBOIS	Jean-Pierre NUZILLAT
Florence ANDRE	Gérard BOUILLET
Bernard GAUTHIER	Jean-Claude MORESTIN
Jérôme DURAIN	Nisrine ZAIBI

Adopté à l'**unanimité** par 37 voix

### **18 - - Secteur Sauvegardé - Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur - Modifications -**

Mme VERJUX-PELLETIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire :

**Vu** l'avis des Commissions Attractivité, Vitalité et Finances Ressources-Humaines,

**Vu** les articles L313-1, R313-13 et R313-15 du Code de l'Urbanisme,

**Vu** le décret interministériel du 26 novembre 1990 approuvant le secteur sauvegardé,

**Considérant** que le règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) sur le site de l'actuel du centre hospitalier (île Saint-Laurent) est inadapté au changement de vocation du site,

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements réglementaires sur la zone UAd pour permettre le réaménagement futur du site,

**Considérant** la demande de modification mineure faite par la DRAC pour préserver une partie du bâtiment de l'ancienne entreprise Benoît située 20 bis rue de Traves,

**Considérant** la nécessité de supprimer l'emplacement réservé qui avait été créé pour permettre la réalisation du parking rue Edme Vadot aujourd'hui aménagé,

**Considérant** que les modifications du plan de sauvegarde envisagées ne portent pas atteinte à l'économie générale du PSMV, qu'elles ne modifient pas son périmètre et ne réduisent pas d'espaces boisés classés,

**Considérant** que le projet de modification sera ensuite présenté pour avis à la Commission Locale du Secteur Sauvegardé (CLSS) et soumis à enquête publique par le Préfet,

Le Conseil Municipal :

- Approuve le lancement de la procédure de modification du PSMV,
- Autorise Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet afin que soit diligentée par les services de l'Etat la mise en modification du PSMV de Chalon,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'avis de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

**19 - - Documentation - Acquisition de livres - Groupement de commandes - Ville de Chalon-sur-Saône - CCAS - Grand Chalon - :**

M. PIGNEGUY, Conseiller municipal :

**Vu** l'avis de la Commission Finances Ressources-Humaines,

**Conformément** à l'article 8 du Code des Marchés Publics,

**Considérant** que la Ville de Chalon-sur-Saône, son CCAS et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne ont des besoins communs en matière d'achat, notamment concernant la fourniture de livres propres au service mutualisé de la Documentation,

**Considérant** que ces trois entités envisagent de constituer un groupement de commandes,

**Considérant** que le marché a pour objet l'acquisition de livres de documentation nécessaires au service mutualisé de la Documentation et à l'ensemble des services municipaux, communautaires et du CCAS,

**Considérant** que le marché est passé pour une durée d'un an. Le marché pourra être renouvelé deux fois de façon expresse pour une durée d'un an,

**Considérant** qu'il s'agit d'un marché de type à bons de commandes, à lot unique, sans tranche :

- Montant minimum annuel des commandes : 5 000, 00 €HT
- Montant maximum annuel des commandes : 15 000, 00 €HT

Le Conseil Municipal :

- Approuve le groupement de commandes entre la Ville de Chalon-sur-Saône, son CCAS et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, pour l'acquisition de livres de documentation nécessaires au service mutualisé de la Documentation et à l'ensemble des services municipaux, communautaires et du CCAS ;
- Désigne la Ville de Chalon-sur-Saône comme le Coordonnateur pour le groupement de commandes ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement, dont le projet est joint en annexe ;

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

**20 - - ZAC des Prés Saint-Jean - Désignation du titulaire de la concession d'aménagement et approbation du traité de concession -:**

Mme VERJUX-PELLETIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire :

**Vu** l'avis des Commissions Attractivité, Vitalité et Finances Ressources-Humaines,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R.300-4 à R.300-11,

**Vu** le décret n°2009-889 du 22 juillet 2009 relatif aux concessions d'aménagement,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 9 février 2006 approuvant le dossier de création de la ZAC des Prés Saint-Jean,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2008, relative à la modification du dossier de création de la ZAC des Prés Saint-Jean et au lancement de la concertation préalable,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2009 tirant le bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC des Prés Saint-Jean,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2009 modifiant le dossier de création de la ZAC des Prés Saint-Jean,

**Vu** l'avis de la Commission constituée au titre de l'article R.300-8 du Code de l'Urbanisme qui s'est réunie le 30 novembre 2009,

**Vu** le projet de traité de concession joint en annexe de la présente délibération,

**Considérant** le nouveau périmètre de la ZAC correspondant désormais à l'ensemble du quartier des Prés Saint-Jean et le nouveau programme d'aménagement urbain et de construction de logements,

**Considérant** la nécessité de lancer le 18 août 2009 un avis d'appel public à la concurrence au niveau européen et national pour le choix d'un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement d'une durée de 8 ans,

**Considérant** que seule la candidature de la SEM Val de Bourgogne est parvenue à l'issue du délai imparti de réception des candidatures fixé au 24 Septembre 2009,

**Considérant** qu'un cahier des charges décrivant les caractéristiques de la mission attendue du concessionnaire a été envoyé au candidat le 8 Octobre 2009 afin de lui permettre de constituer une offre,

**Considérant** l'offre méthodologique et financière remise le 20 novembre 2009 par la SEM Val de Bourgogne,

**Considérant** qu'après avis de la Commission des Concessions d'Aménagement réunie le 7 Décembre 2009 et discussion, l'offre de la SEM Val de Bourgogne est conforme aux attentes de la Ville,

**Considérant** le plan financier prévisionnel de la ZAC proposé incluant la rémunération de l'aménageur d'un montant de 1 497 239 €HT et une participation financière de la Ville de 12 351 015 €HT sur 8 ans.

MM SIRUGUE, GRIVEAUX, PIGNEGUY et MANIERE ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal :

- Désigne la SEM Val de Bourgogne en tant que concessionnaire de la ZAC des Prés Saint-Jean pour une durée de 8 ans,
- Approuve le traité de concession proposé en annexe de la présente délibération liant la Ville et la SEM Val de Bourgogne pour la réalisation des études, travaux, équipements et constructions nécessaires à l'aménagement de la ZAC des Prés Saint-Jean,
- Approuve le bilan financier prévisionnel et les modalités de financement prévus au traité de concession,
- Délègue Monsieur le Maire, ou son représentant, à la commission d'appel d'offres qui sera mise en place par le Conseil d'Administration de la SEM Val de Bourgogne,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le traité de concession.

Adopté à la **majorité** par **32 voix pour**, **6 abstentions** (Groupe Chalon pour Tous)

**21 - - Office du Tourisme et des Congrès de Chalon-sur-Saône - Convention pluriannuelle 2010-2012 -:**

M. GRIVEAUX, Conseiller municipal :

**Vu** l'avis de la Commission Finances-Ressources Humaines

**Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** l'article L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** l'article L133-7 du Code du Tourisme

**Considérant** la volonté de la Ville de Chalon sur Saône de soutenir les actions menées par l'établissement.

---

## **INTERVENTION**

---

**Monsieur GRIVEAUX :**

*Simplement pour faire remarquer que je m'étonnerai toujours d'une opposition au Conseil Municipal quand il y a une abstention au Comité de Direction sur le même sujet. C'est un problème de cohérence de vote.*

Mmes Nathalie LEBLANC, Françoise VERJUX-PELLETIER, Anne BONNIAUD, Anne CHAUDRON, Florence ANDRÉ, Dominique COPREAUX, Cécile KHOLER, Martine COURBON, MM Benjamin GRIVEAUX, Jean-Pierre NUZILLAT, Lucien MATRON, Rachid BENSACI, André PIGNEGUY, Gilles PLATRET, Mohieddine HIDRI, Gérard BOUILLET, Jacky DUBOIS, Georges AGUILLON, Daniel COISSARD, Joël LEVEVRE ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal :

- Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2010-2012 entre la Ville de Chalon sur Saône et l'Office du Tourisme et des Congrès de Chalon sur Saône,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention.

Adopté à la **majorité** par **16 voix pour**, **4 voix contre** (Groupe Chalon pour Tous)

### **22 - - Office du Tourisme de Chalon-sur-Saône - Budget 2010 -**

Mme ZAÏBI, Conseillère municipale :

**Vu** l'avis de la Commission Finances-Ressources Humaines

**Vu** le Code du Tourisme et notamment ses articles L133-7, L133-8 et R133-15,

**Par renvoi** de l'article R133-1 du Code du Tourisme aux règles de la section 2 du chapitre Ier du titre II du livre II de la deuxième partie du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de l'Epic « Office du Tourisme et des Congrès de Chalon-sur-Saône » et notamment son article 10,

**Vu** la délibération du Comité de direction de l'Epic « Office du tourisme et des congrès de Chalon-sur-Saône », en date du 10 novembre 2009, adoptant le budget de l'établissement pour l'année 2010.

**Considérant** la volonté de la Ville de Chalon-sur-Saône de soutenir financièrement les actions menées par l'établissement.

Mmes Nathalie LEBLANC, Françoise VERJUX-PELLETIER, Anne BONNIAUD, Anne CHAUDRON, Florence ANDRÉ, Dominique COPREAUX, Cécile KHOLER, Martine COURBON, MM Benjamin GRIVEAUX, Jean-Pierre NUZILLAT, Lucien MATRON, Rachid BENSACI, André PIGNEGUY, Gilles PLATRET, Mohieddine HIDRI, Gérard BOUILLET, Jacky DUBOIS, Georges AGUILLON, Daniel COISSARD, Joël LEVEVRE ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le budget 2010 de l'Epic « Office du Tourisme et des Congrès de Chalon-sur-Saône »
- Approuve l'attribution de la subvention au budget général de l'Epic « Office du Tourisme et des Congrès de Chalon-sur-Saône » de 617 200 € au titre de l'année 2010.
- Approuve l'attribution de la subvention au budget annexe de l'Epic « Office du Tourisme et des Congrès de Chalon-sur-Saône » de 107 800 € au titre de l'année 2010.
- Approuve le reversement de la taxe de séjour au budget général de l'Epic « Office du Tourisme et des Congrès de Chalon-sur-Saône » à hauteur de 140 000 € au titre de l'année 2010.

Adopté à la **majorité** par **16 voix pour**, **4 voix contre** (Groupe Chalon pour Tous)

### **23 - - Démocratie participative - Adhésion à la Fédération des Villes et Conseils de Sages - Désignation des représentants du Conseil Municipal -**

Mme CHAUDRON, Conseillère municipale :

Vu l'article 2121.33 et l'article 2143.1 et suivants du CGCT,

Vu la commission Citoyenneté

#### **Considérant**

- Que la Ville de Chalon-sur-Saône a créé et installé un Conseil des Sages par délibération du 24 septembre dernier,
- Que **La Fédération des Villes et Conseils de Sages (FVCS)** est un lieu d'échange et de propositions entre ses membres qui sont les collectivités locales et leur Conseil des sages.
- Qu'elle répond aux demandes d'information ou de documentation émanant des Collectivités locales ou des Conseils des Sages,
- Qu'elle approfondit la réflexion sur la participation à la vie locale et sur les structures y contribuant et œuvre au développement des relations intergénérationnelles,
- Que la demande d'adhésion à la Fédération est présentée conjointement par la Ville et son Conseil des Sages.

- Que pour être représenté à la Fédération au sein du collège des villes, le Conseil municipal désigne parmi ses membres un représentant titulaire et un représentant suppléant,
- Que le Conseil des Sages désigne en son sein, deux représentants titulaires pour siéger dans le collège des Conseils des Sages.
- Que la cotisation annuelle est s'élève globalement à 600 €, comprenant la part de la Ville (550 €) et celle du Conseil des Sages (50 €).

Le Conseil Municipal **décide** :

- D'adhérer à la Fédération des Villes et Conseils de Sages et verser une cotisation de 600 €
- De ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour désigner un représentant du Conseil municipal pour représenter la collectivité dans les instances de la FVCS,
- De désigner Mme Anne CHAUDRON comme représentant titulaire et M. Mohieddine HIDRI comme représentant suppléant, pour représenter le Conseil Municipal à l'Assemblée Générale de la FVCS,

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

#### **24 - - Aménagement cyclable rue Fourier - Convention d'aménagement avec la Ville de Saint-Rémy -**

Mme ZAÏBI, Conseillère municipale :

**Vu** l'avis des Commissions Equité et Citoyenneté

**Vu** le projet de convention joint en annexe

**Considérant** que la Ville de Chalon-sur-Saône souhaite poursuivre l'aménagement d'une promenade cyclable rue Fourier.

**Considérant** que les travaux nécessitent qu'une partie des aménagements soit réalisée sur la commune de Saint-Rémy

Le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de convention définissant les modalités des travaux à réaliser sur la commune de Saint Rémy;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

#### **25 - - Gestion des Risques - Plan Communal de Sauvegarde -**

Mme ZAÏBI, Conseillère municipale :



**Vu** l'avis de la Commission Citoyenneté

**Vu** l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile qui prévoit l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (protection générale de la population) ;

**Vu** le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;

**Considérant** qu'un Plan Communal de Sauvegarde est une obligation réglementaire pour les communes présentant un Plan Particulier des Risques (PPR) défini par la Préfecture ;

**Considérant** que la Ville de Chalon-sur-Saône est pleinement concernée par cette obligation réglementaire ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de reprendre les travaux d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et de créer un Comité de pilotage, structure décisionnelle qui jouera un rôle important dans le projet en assurant les choix stratégiques ainsi que la validation des étapes de ce projet.

Le Conseil Municipal :

- Approuve la création du Comité de Pilotage ;
- Autorise Monsieur le Maire à présider le Comité de Pilotage ;
- Autorise Monsieur le Maire à désigner les membres du Comité de Pilotage par arrêté.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

## **26 - - Restauration Collective - Choix de la Délégation de Service Public comme mode de gestion -:**

M. DUBOIS, Adjoint au Maire :

**Vu** l'article L.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984,

**Vu** la Loi 93-122 du 29 janvier 1993, dite Loi Sapin,

**Vu** le rapport de Monsieur le Maire annexé à la présente délibération présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service de restauration municipale sur l'ensemble du territoire de Chalon-sur-Saône et transmis aux membres de l'assemblée le 9 décembre 2009,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 3 décembre 2009,

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 7 décembre 2008,

**Vu** l'avis des commissions Finances – Ressources Humaines, Equité et Attractivité,

**Considérant** que le contrat de concession du service de restauration municipale arrive à expiration le 31 août 2010,

**Considérant** la décision de la collectivité de confier son service de restauration collective dans le cadre d'un affermage avec clauses concessives attaché à un périmètre de gestion modifié,

**Considérant** que la collectivité décide de reprendre en régie directe la gestion de l'ensemble des offices de restauration,

**Considérant** que la collectivité intègre dans ses effectifs municipaux l'ensemble des personnels attachés à ces offices avec leurs droits et leurs obligations actuels,

**Considérant** que le contrat de délégation à intervenir, exclut la production de repas pour des tiers extérieurs au périmètre de la délégation,

---

## **INTERVENTIONS**

---

**Monsieur PLATRET :**

*Sur ce dossier, le groupe Chalon pour Tous peut considérer avec une certaine faveur le fait que le contrat d'affermage qui est proposé, fera peser sur le délégataire des obligations plus fortes, dans l'intérêt de la collectivité. En revanche, la question se pose de la municipalisation du personnel travaillant dans les offices. Je devance peut-être une remarque qui ferait écho à une remarque précédente ; lors de la commission consultative qui nous a réunis pour aborder cette question il y a quelques jours, j'avais préféré attendre un peu afin d'analyser avec le groupe notre position. Celle-ci aujourd'hui est la suivante : l'objectif de municipalisation, nous l'entendons bien, est fondé sur un aménagement du temps méridien pour les enfants. La véritable question qui se pose est plus large que celle-là ! Jusqu'où la collectivité doit aller en matière de services au public ? La différence, sans doute, entre diverses conceptions ou philosophies d'action est la position où l'on place le curseur. Pour notre part, nous estimons que municipaliser ces 27 personnels correspondant à 19 emplois temps plein, et les faire évoluer dans leur métier car vous nous avez annoncé en commission consultative que leurs missions seraient redéfinies et qu'en l'occurrence on ne restera sans doute pas sur une équivalence à 19 temps plein mais peut-être au-delà demain, tout ceci fait peser sur la collectivité une charge supplémentaire durable qui, nous semble-t-il, aurait pu être confiée ou continuer d'être confiée au secteur privé dans le cadre d'un contrat. Ceci nous amènera à voter contre cette délibération.*

### **Monsieur le Maire :**

*Je sens votre embarras sur ce dossier car vous nous aviez tellement annoncé que nous allions gérer la question des services publics avec dogmatisme, et vous aviez déjà conclu qu'il nous amènerait à reprendre en régie directe tous les services publics, que forcément là, vous vous trouvez un peu embarrassé. Loin de ce dogmatisme, nous avons voulu, pour l'ensemble de la thématique des services publics, essayer de trouver la meilleure adéquation entre une situation sortante objectivement défavorable à la Ville et aux chalonnais, je vous remercie de l'avoir redit et reconnu, et puis une exigence de qualité de services que pour certains aspects on ne peut pas demander au secteur privé.*

*Quels étaient les éléments de critique que nous portions sur ce service de la restauration collective ?*

- *D'abord, une durée de 15 ans proposée jusqu'alors qui est à l'évidence une durée beaucoup trop longue, qui justifie le fait que sur ce rapport nous sommes sur un affermage de 7 ans avec une clause de revoyure de 4 ans. Autant dire que nous tenons bien mieux la relation avec l'entreprise qui aura à répondre à cet appel.*
- *Ensuite, la deuxième critique concernait la nature même, une concession totale dont on a vu années après années, tous les conseillers municipaux présents à cette époque peuvent en attester, les rapports des commissaires aux comptes, les rapports de l'ensemble des partenaires et des cabinets qui ont étudié à moult reprise, montrant que la société a bien vécu voire très bien vécu, si vous me permettez cette expression, du contrat passé avec la Ville de Chalon. Je peux l'affirmer publiquement d'autant que je le leur ai dit lors de notre première rencontre. Nous passons là, non pas à un retour en régie directe pour la production de repas car nous sommes bien conscients des exigences en terme de norme, de professionnalisme que nous n'avons plus en la matière au sein de la Ville de Chalon, mais une proposition d'affermage avec un service public délégué à une entreprise privée, ce qui permet de bien plus contrôler ce que fait ladite entreprise. Nous ne sommes pas dans la négation de ce que peut faire le secteur privé mais nous souhaitons qu'il ne soit pas totalement libre de ses actes comme cela a été le cas jusque là.*
- *Par ailleurs, nous contestons aussi la relation financière. Je rappelle quand même que le contrat qui avait été signé en 1993 portait sur 247 000 repas au bénéfice de la Ville. Aujourd'hui, l'entreprise en délivre 1 000 000, malheureusement pas plus, mais j'y reviendrai, pour la Ville. C'est-à-dire que pour la différence, elle a utilisé les infrastructures mises à sa disposition par la Ville pour aller démarcher d'autres marchés, ce qu'au demeurant je peux ne pas lui contester, à condition que la Ville de Chalon ne soit pas perdante sur tous les tableaux ce qui a été le cas dans le cadre de cette concession. Nous disons très clairement que dans ce contrat là, il ne sera pas autorisé à la société de facturer ou de faire porter à la Ville de Chalon, une production exogène.*
- *On a tous entendu aussi des reproches faits sur la qualité. Si la consommation par les personnes âgées a été aussi en baisse, c'est notamment pour ces problématiques de qualité et même avec toutes les protestations possibles, l'entreprise a fait ce qu'elle voulait. En produisant 1 000 000 de repas vous imaginez bien qu'elle n'allait pas distinguer ce qui allait en direction des enfants et ce qui allait en direction des personnes âgées !*

*Ce que nous proposons dans ce document c'est, certes de garder les mêmes publics, mais aussi de demander à la société qu'elle réalise des repas différents selon le public auquel on s'adresse car, à l'évidence, les exigences diététiques nutritionnelles ne sont pas les mêmes. Nous avons donc besoin de revoir ces éléments là.*

*Vous posez la question de la reprise par la Ville de tout ce qui se passe à partir du moment où le repas est livré dans les offices. D'abord pour clarifier les choses, il n'y a pas de surcharge financière pour la Ville puisque je rappelle qu'aujourd'hui ces postes sont intégralement refacturés par la société à la Ville. Nous les payons déjà dans le cadre du bordereau de livraison et nous les payons bien, ça ne veut pas dire que les salariés sont bien payés malheureusement et je ne crois pas que leurs conditions de travail soient excellentes non plus, mais comme tout cela est globalisé dans des charges que personne n'arrive à éclaircir, on sait que l'on nous facture un peu plus que ce qu'on devrait nous facturer. D'un point de vue financier, c'est neutre, que les choses soient claires.*

*Pourquoi proposons nous de reprendre ces 19 équivalents temps plein, -après calculs la réalité est de 15 équivalents temps plein mais peu importe, je tiens les éléments à votre disposition si besoin- et contrairement à vos précédents propos je n'ai jamais dit en commission consultative que nous allions faire augmenter ces équivalents temps plein. Je n'ai pas du tout dit ça ! J'ai dit que le risque, quand on reprenait des personnes dans une gestion municipale, est d'avoir une revendication plus forte qu'avec une entreprise privée pour avoir des heures plus importantes voire un temps plein.*

*Le problème ne se pose pas pour nous pour la simple raison que ce qui motive que nous reprenions ces personnels, est que nous voulons traiter la question de la journée complète et notamment ce que l'on appelle la pause méridienne, c'est-à-dire le temps entre 12 h et 14 h, le temps du repas, mais pas que le temps du repas. Quelle était la difficulté dans laquelle nous étions ? Les personnes dans les offices chargées de faire réchauffer les repas, étaient des personnels de la société SOGERES. Les personnes chargées de la surveillance étaient des personnels de la Ville. Autant vous dire que les situations conflictuelles ont été légion, pour une raison simple qui est que les premiers, et je ne peux les en blâmer, avaient envie que leur service se finisse le plus rapidement possible et que les seconds avaient pour ambition que le temps du repas se passe le mieux possible alors qu'ils faisaient manger les plus petits et les accompagner. C'est cela qui fait que nous ne pouvons pas continuer à avoir cohabitation entre des personnels d'une entreprise privée qui ont une commande, que je respecte par ailleurs, mais qui n'est pas compatible avec la prise en compte global de ce temps méridien.*

*Par ailleurs, avec Mme BONNIAUD, nous travaillons sur la question du programme de réussite éducative, c'est-à-dire de la journée globale, avec ce qui se fait après les cours. Dans ce cadre là, et je ne sais pas si c'est dans 2, 3 voire 4 ans, nous pourrions faire évoluer les postes au fur et à mesure du temps. Donc contrairement à ce que vous avez dit ce ne sont pas des postes temps plein qui se transformeraient en ETP (Equivalents Temps Plein) mais des postes existants pour des personnels d'encadrement, qui ne sont pas des postes à temps complet, que nous pourrions ajouter à des postes mi-temps qui sont dans le cadre de la restauration, pour arriver à lutter contre la précarité qui est un des fléaux de cette collectivité, de telle sorte que nous puissions peut-être améliorer le temps de travail et donc les ressources des personnes, c'est important, voire même imaginer des temps plein n'étant pas des temps supplémentaires car existants sur un titulaire après un départ en retraite ou sur d'autres critères que nous avons à travailler.*

*Pour résumer, nous ne sommes pas dans une position idéologique, loin s'en faut, nous sommes au contraire dans l'intérêt que nous avons considéré comme le meilleur pour la Ville de Chalon, pour les services et pour les usagers de ce service. C'est cette réflexion là qui nous amène à une position que je crois légitime et équilibrée. Confions au secteur privé ce qu'il fait, sous réserve de mettre les cliquets de contrôle qui manquaient jusque là, reprenons ce qui relève de la gestion municipale à savoir l'accompagnement du temps périscolaire, je ne vois pas pourquoi une entreprise aurait à intervenir sur cet aspect car ce n'est pas sa vocation. Ce que je comprends de votre remarque c'est que démonstration faite, quand c'est le privé c'est mieux, ici je vous prouve que c'est tout le contraire. Nous n'avons pas eu satisfaction dans la prise en compte de la restauration collective qui est pourtant un élément essentiel. Je termine en expliquant pourquoi aujourd'hui on peut entrer avec des arguments dans le processus.*

*D'abord parce que nous avons accru le nombre de personnes qui prennent des repas. Je rappelle qu'avant que nous arrivions, nous étions largement en dessous du nombre contractuel qui avait été passé en 1993 entre la Ville et la société. De plus, on nous facturait le manque entre les repas réellement distribués et le chiffre contenu dans le contrat. Depuis que nous avons engagé la modification de la tarification pour les écoles, notamment la prise en compte des revenus, on nous a beaucoup dit « ça coûte ! ». On a oublié de dire que là, on le retrouve d'ores et déjà dans la relation financière avec la société SOGERES mais que ça nous permet d'aller dans la négociation dans le prochain contrat avec une situation bien plus facile pour nous que d'être un peu acculés dans un contrat qu'on aurait pas su faire vivre. De ce point de vue, je pense que c'est une formule qui est positive, qui correspond aux engagements que nous avons pris devant les chalonnais de rediscuter toutes les délégations de services publics, sans idéologie mais sans non plus avoir le sentiment que parce que c'est du privé c'est forcément bien. C'est plus compliqué que cela et en tout cas la démonstration en a été faite. Je précise enfin que la question de la qualité a été l'élément majeur de la construction du cahier des charges. Lorsque nous demandons, comme l'a rappelé Monsieur DUBOIS, que sur les viandes, on puisse avoir des labels ou des certifications, c'est bien évidemment une exigence de qualité dans une période où la mondialisation fait que parfois on ne sait plus très bien d'où viennent les produits. Cela nous permet aussi de travailler les circuits courts, c'est-à-dire dans le cadre d'un travail avec la Chambre d'Agriculture, de voir comment les producteurs autour pourront s'inscrire. C'est en même temps une opération économique intéressante où vous avez pu constater que les revenus des agriculteurs étaient en chute libre. Lorsque sur le poisson, nous mettons dans le cahier des charges que nous voulons du poisson d'origine européenne, ça nous évitera d'avoir les crevettes asiatiques qui, nous le savons, sont particulièrement fournies dans la restauration collective car peu chères, je vous laisse à penser ce qu'est la qualité du produit. Lorsque nous travaillons sur 20 % de BIO sur les futurs repas, c'est là encore des circuits courts que nous allons privilégier.*

*Je pense que l'approche a été sérieuse, extrêmement fouillée, qui nécessitait un peu de temps. Si je reprenais vos déclarations lorsque nous avons demandé de reculer d'un an l'examen de ce dossier, vous disiez que tout était filmé ! C'était pour mieux tout donner au secteur public donc reprendre en régie ! Eh bien non, ce n'est pas ce que nous proposons. Je pense encore une fois que ces propositions vont dans l'intérêt des chalonnais et de la collectivité et c'est bien le moindre que nous puissions faire dans le cadre des responsabilités qui sont les nôtres.*

Le Conseil Municipal :

- Approuve le principe de l'exploitation du service de restauration municipale dans le cadre d'une délégation de service public,
- Approuve le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

Adopté à la **majorité** par **37 voix pour**, **7 voix contre** (Groupe Chalon pour Tous)

### **27 - - Garage municipal - Réforme de matériels et véhicules -**

M. DUBOIS, Adjoint au Maire :

**Vu** l'avis des Commissions Equité  
Finances Ressources-Humaines

**Vu** les articles L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et 2221-1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant qu'un certain nombre de matériels ou de véhicules, pour cause de casse, de vétusté, incomplets, démontés pour devis ou récupérations de pièces, ou de kilométrages trop importants, rendant le coût des réparations trop élevé, et dont désignation ci-après ; le GARAGE MUNICIPAL propose à la vente les matériels ou les véhicules réformés, dont le détail figure ci-après :

VEHICULES ET MATERIELS VENDUS SANS CARTE GRISE					
Type et marque	Immatriculation	N° d'ordre		1ère mise en circulation	Motif de réforme
TONDEUSE KIVA ORION 5	*	JA	3029	14/10/1996	H.S.
FONTAINE A EAU SOGIMCO	*	MAT	0105	11/07/1994	H.S.
MEULEUSE CASALS	*	MAT	0220	09/11/2006	H.S.
CYLINDRE AMMANN	*	VO	1245	16/07/2001	VETUSTE
REMORQUE MOIROUD	4837 WH 71	VO	1559	15/07/1998	VETUSTE
DEBROUSSAILLEUSE KUBOTA	*	JA	3132	19/11/2001	H.S.

## VEHICULES ET MATERIELS VENDUS SANS CARTE GRISE (suite)

Type et marque	Immatriculation	N° d'ordre		1ère mise en circulation	Motif de réforme
TONDEUSE HONDA	*	JA	3096	01/10/1999	H.S.
MOTOCULTEUR HONDA	*	JA	4215	31/01/1983	H.S.
LAME DENEIGEMENT SICOMETAL	*	VO	4007	09/11/1992	VETUSTE
Grue d'atelier DEWET			LEV 013	1.1.96	Hydraulique HS
Scotter YAMAHA	1116 TL 71		SP 0233	26.6.89	Carburateur HS
Clio RENAULT	2286 VX 71		AR 0477	17.4.96	GPL – 12 ans –
Poste à souder ARO			MAT 0026	1.1.96	HS
Saleuse ACOMETIS			VO 1314	1.11.77	31 ans HS
Partner PEUGEOT	3102 WD 71		AT 0537	26.8.97	Boite de vitesses HS
Boxer PEUGEOT	720 WL 71		EN 0667	22.1.99	Corrosion importante HS
Débroussailleuse KAWASAKI			SP 3111	1.1.86	HS
Sambron BW			JA 1226	27.4.76	32 ans HS
Décompacteur VERTI DRAIN			SP 4504	Inconnue	HS
Chargeur démarreur ATOMELEC 640D			MAT 0035	1.1.96	HS
Motofaucheuse AGRIA			JA 4803	30.5.90	Banc de coupe HS
Souffleur STIHL			JA 4393	18.6.03	Moteur HS
Perceuse ADAM			MAT 0016	1.1.96	Plus conforme
CHARIOT BOUTEILLES Oxy acét.			MAT 0024	1.1.96	Fabrication artisanale
Compresseur d'air LUCHARD			MAT 0190	1.1.76	HS
Touret VAL D'OR			MAT 0007	1.1.96	Plus conforme
Tondeuse JOHN DEERE			GA 3027	14.10.96	Tablier + turbine HS
Vivacity PEUGEOT	7910 WQ 71		PM 0241	13.12.99	Incomplet moteur HS
Cyclomoteur PEUGEOT			LO 0222	1.1.96	Moteur HS
Cyclomoteur PEUGEOT			SP 0213	25.3.80	Moteur HS
Souffleur STHIL			EN 4371	12.10.00	Moteur HS
Souffleur STHIL			SP 4305	1.3.93	Moteur HS
Mélangeur à terreau			JA 5430	1.1.78	Plus conforme moteur HS
Cyclomoteur PEUGEOT			GA 0226	11.9.84	Moteur HS
Cyclomoteur PEUGEOT			GA 0228	1.1.96	Moteur HS
Motopompe WARZOP			JA 3612	30.4.72	Pompe HS
Moteur auxiliaire ROBIN			JA 5010	17.7.03	Moteur HS
Souffleur STHIL			JA 4359	20.10.98	Moteur HS
Débroussailleuse UNIJARDIN			JA 3122	10.5.90	Moteur HS
Débroussailleuse KAWASAKI			JA 3115	27.6.86	Moteur HS
Débroussailleuse UNIVERT			JA 3109	28.6.94	Moteur HS

## VEHICULES ET MATERIELS VENDUS SANS CARTE GRISE (suite)

Type et marque	Immatriculation	N° d'ordre	1erè mise en circulation	Motif de réforme
Souffleur STIHL		EN 4383	3.10.02	Moteur HS
Souffleur ROBIN		JA 4361	8.12.98	Moteur HS
Souffleur STHIL		EN 4330	6.9.94	HS incomplet
Souffleur STHIL		EN 4351	8.10.96	HS incomplet
Souffleur STHIL		EN 4347	8.12.93	HS incomplet
Souffleur STHIL		EN 4364	27.8.99	HS incomplet
Souffleur STHIL		EN 4331	5.10.94	HS incomplet
Souffleur STHIL		JA 4325	1.1.96	HS incomplet
Poste à souder CASTOLIN		MAT 0107	29.6.00	HS incomplet
Souffleur STHIL		JA 4323	28.6.94	HS incomplet
Marteau piqueur PACEPIK		VO 1330	30.3.90	Pompe hydraulique HS
Débroussailleuse MAC CULLOCH		LO 3123	10.12.96	Moteur HS
Pulvérisateur FONTAN		EN 4363	1.1.91	Incomplet HS
Découpe bordures ELIET		JA 4401	16.7.96	Moteur HS
Taille haie TANAKA		JA 5205	16.12.96	Moteur HS
Chariot MANITOU		VO 1218	22.6.72	36 ans vétuste
Tondeuse TORO		SP 3005	1983	Moteur HS
Taille haie STIHL		JA 5222	18.6.03	Moteur HS

## LES VEHICULES ET MATERIELS SUIVANTS VENDUS AVEC CARTES GRISES

Les véhicules suivants nécessitent des réparations importantes  
avant de pouvoir être présentés au contrôle technique et être remis en circulation.

**Ils sont proposés à la vente avec carte grise.**

Type et marque	Immatriculation	N° d'ordre	Acquisition ou 1erè mise en circulation	Motif de réforme
Clio RENAULT	5277 WC 71	RP 0479	2.7.96	Vétuste 12 ans
Trafic RENAULT	2780 VY 71	JA 0643	9.5.95	Vétuste 13 ans
Trafic RENAULT	576 WD 71	AT 0662	6.2.96	Vétuste année 1996 – 92 000 km
Berlingo CITROEN	1683 VZ 71	AT 0586	17.9.96	Vétuste 12 ans
Clio RENAULT	8240 WE 71	AT 0482	27.2.97	Vétuste 11 ans

Le Conseil Municipal décide :

- De procéder à la vente de ces matériels et véhicules
- D'habiliter Monsieur le Député Maire à signer la décision de vente de ces matériels et véhicules

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

**28 - - Systèmes d'alarmes incendie - Groupement de commandes - Maintenance et vérification - Ville de Chalon-sur-Saône - CCAS - Grand Chalon -**

M. GELETA, Conseiller municipal :

**Vu** l'avis des Commissions Equité, Finances, Ressources Humaines

**Vu** le Code des Marchés Publics, article 8,

**Vu** le projet de convention joint en annexe,

**Considérant** que la Ville de Chalon-sur-Saône et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne dite « Le Grand Chalon » souhaitent mettre en place des groupements de commandes pour mutualiser les achats, diminuer les coûts et améliorer la qualité du service public,

**Considérant** que le groupement de commandes envisagé a pour objet la désignation commune d'un prestataire qui sera chargé d'assurer la maintenance des alarmes incendie et la vérification triennale des systèmes d'alarmes incendie (SSI) pour la Ville de Chalon-sur-Saône, la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et le Centre Communal d'Action Sociale,

**Considérant** que le groupement de commandes est constitué pour une durée de un an, reconductible deux fois de façon expresse pour une durée de un an,

**Considérant** que la convention de groupement de commandes (dont le projet est joint en annexe) nécessite que chacun de ses membres délibère sur son adhésion au groupement. Il est proposé que la Ville de Chalon-sur-Saône soit coordonnateur du groupement. Celui-ci aura en charge la préparation, le lancement de la procédure de marché, le suivi de la procédure, l'analyse des offres, la signature et la notification du marché. La Commission des marchés compétente sera celle du coordonnateur.

Le montant annuel du marché, à lot unique et sans tranche, est estimé à :

- pour la maintenance des alarmes incendie : 31 000 € HT, soit 37 195.60 € TTC dont 25 000 € HT soit 29 900 € TTC pour la Ville de Chalon-sur-Saône ;
- pour la vérification triennale des systèmes d'alarme incendie (SSI) : 16 500 € HT soit 19 743 e TTC dont 13 000 € HT soit 15 548 € TTC pour la Ville de Chalon-sur-Saône ;
- soit une estimation globale de 47 600 € HT soit 56 929.360 € TTC dont 38 000 € HT soit 45 448 € TTC pour la Ville de Chalon-sur-Saône ;



**Considérant** que la procédure de passation sera celle du marché en procédure adaptée,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au titre du projet de Budget Principal 2010,

Le Conseil Municipal :

- Approuve le groupement de commandes entre la Ville de Chalon-sur-Saône, son CCAS et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, pour la maintenance des alarmes incendie et la vérification triennale des systèmes d'alarme incendie (SSI) ;
- Désigne la Ville de Chalon-sur-Saône comme le Coordonnateur pour le groupement de commandes ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement, dont le projet est joint en annexe ;

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

**29 - - Equipements municipaux - Fourniture de fioul domestique - Saisons 2009-2010 et 2010-2011 -:**

M. AGUILLON, Conseiller municipal :

**Vu** l'avis des Commissions Equité, Finances Ressources - Humaines

**Vu** le Code des Marchés Publics, articles 33, 57 à 59,

**Vu** les articles L 2122-21 et L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que pour le chauffage des équipements municipaux, la Ville de Chalon-sur-Saône a lancé un appel d'offres ouvert européen pour la fourniture de fioul domestique,

**Considérant** qu'il s'agit d'un marché à lot unique, sans tranche, passé pour une durée de un (1) an à compter de sa date de notification et qui pourra être renouvelé une fois de façon expresse, pour une durée de un an. Le marché est passé pour les saisons 2009/2010 et 2010/2011

**Considérant** qu'il s'agit d'un marché à bons de commande, dont les quantités minimum et maximum sont fixées comme suit :

- quantité minimum annuelle des commandes : 2 000 hl
- quantité maximum annuelle des commandes : 4 000 hl

**Considérant** que le montant annuel du marché a été estimé à 170 000 €HT, soit 203 320 €TTC.

**Considérant** que l'avis d'appel public à la concurrence a été adressé au JOUE, au BOAMP, et mis en ligne sur la plate-forme e-bourgogne le 14 septembre 2009, la date de remise des offres étant fixée au 26 octobre 2009,

**Considérant** que la Commission d'appel d'offres réunie le 5 novembre 2009 a décidé d'attribuer le marché à la société PIRETTI sur la base d'un devis estimatif de 113 955 €HT, soit 136 290,18 €TTC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec l'attributaire désigné par la Commission d'Appel d'Offres, pour le montant indiqué soit 136 290,18 €TTC.

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

### **30 - - Groupement de commandes - Fourniture de services de télécommunications - Ville de Chalon-sur-Saône - CCAS - Grand Chalon -**

M. PIGNEGUY, Conseiller municipal :

**Vu** l'avis des Commissions Equité, Finances, Ressources Humaines,

**Vu** le Code des Marchés Publics, articles 33, 57 à 59,

**Vu** les articles L 2122-21 et L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 3 décembre 2009,

**Considérant** que la Ville de Chalon-sur-Saône coordonnateur du groupement de commandes a lancé un appel d'offres ouvert européen pour la fourniture de services de télécommunication,

**Considérant** que le marché est passé pour une durée de deux ans à compter de la date de notification et pourra être renouvelé deux fois de façon expresse pour une durée d'un an,

**Considérant** qu'il s'agit d'un marché à bons de commandes composé de trois lots :

- Lot 1 : Téléphonie fixe – Lignes isolées et lignes de type numérique T0 ;
- Lot 2 : Téléphonie fixe – Lignes de type numérique T2 ;
- Lot 3 : Téléphonie mobile.

**Considérant** que les estimations annuelles sont les suivantes :

- Lot 1 : Téléphonie fixe – Lignes isolées et lignes de type numérique T0 ;  
Estimation : 190 000 €HT soit 227 240 TTC / an ;  
Montant mini : 75 000 €HT soit 89 700 €TTC / an ;  
Montant maxi : 360 000 €HT soit 430 560 €TTC / an.
- Lot 2 : Téléphonie fixe – Lignes de type numérique T2 :  
Estimation : 28 000 €HT soit 33 488 TTC / an ;  
Montant mini : 14 000 €HT soit 16 744 €TTC / an ;  
Montant maxi : 56 000€HT soit 66 976 €TTC / an.
- Lot 3 : Téléphonie mobile  
Estimation : 62 000 €HT soit 74 152 TTC / an ;  
Montant mini : 25 000 €HT soit 29 900 €TTC / an ;  
Montant maxi : 140 000€HT soit 167 440 €TTC / an.

Le montant global du marché étant estimé à 280 000 € HT soit 334 880 €TTC/an,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au titre du projet de Budget Principal 2010,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés avec l'attributaire désigné par la Commission d'Appel d'Offres du 3 décembre 2009 à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert :

- lot n° 1 – Téléphonie fixe : lignes isolées et lignes de type numériques T0  
Société SFR – 42 Avenue de Friedland – 75008 PARIS pour un montant estimatif de 151 306.31 HT, soit 180 962.34 €TTC .
- lot n° 2 – Téléphonie fixe / LIGNES DE TYPE NUMERIQUES T2  
Société SFR – 42 Avenue de Friedland – 75008 PARIS pour un montant estimatif de 27 253.17 HT, soit 32 594.79 €TTC .
- lot n° 3 – Téléphonie mobile  
Société SFR – 42 Avenue de Friedland – 75008 PARIS pour un montant estimatif de 34 311.42 HT, soit 41 036.46 €TTC .

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

**31 - - Abords de l'espace nautique - Aménagement - Lot n° 1 VRD - Génie Civil - Lot n° 2 Aménagements paysagers - Lot n° 3 Eclairage Public - Avenant n° 1 -**

M. DUBOIS, Adjoint au Maire :

**Vu** l'avis des Commissions Equité – Finances Ressources humaines

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 3 décembre 2009

**Vu** la notification du marché 09/512 en date du 5 octobre 2009

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2009 relative à la convention financière de l'aménagement des abords de l'espace nautique

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 17 avril 2009 relative à la convention financière à l'aménagement des abords de l'espace nautique,

**Vu** la convention financière du 13 mai 2009 relative à l'aménagement des abords de l'espace nautique,

**Vu** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le projet d'avenant au marché pour le lot n°1 VRD Génie Civil joint en annexe,

**Vu** le projet d'avenant au marché pour le lot n° 2 Aménagement Paysager joint en annexe.

**Vu** le projet d'avenant au marché pour le lot n° 3 Eclairage Public joint en annexe,

**Considérant**, que dans le cadre de ces travaux supplémentaires imprévus au marché initial, il est nécessaire :

- de formaliser la passation d'un avenant pour le lot n°1 VRD-Genie Civil avec l'entreprise EIFFAGE d'une part pour permettre la rémunération de ces prestations s'élevant à 58 976 €HT et, d'autre part pour porter le montant initial du marché de 328 694 €HT à 387 670 €HT, soit une augmentation de 17,94% .
- de formaliser la passation d'un avenant avec l'entreprise TARVEL pour le lot n°2 Aménagements Paysagers d'une part pour permettre la rémunération de ces prestations s'élevant à 2 056.74 €HT et, d'autre part pour porter le montant initial du marché de 68 520 € HT à 70 576.74 € HT, soit une augmentation de 3% .
- de formaliser la passation d'un avenant pour le lot n°3 Eclairage Public avec l'entreprise CITEOS GASQUET d'une part pour permettre la rémunération de ces prestations s'élevant à 2986.56 €HT et, d'autre part pour porter le montant initial du marché de 76 062.80 €HT à 79049.36 €HT, soit une augmentation de 3.93% .

**Considérant** que le montant total du marché tous lots confondus passe de 473 277 € HT à 537 297 €HT soit une augmentation de 13,52 % représentant 64 020 €HT et que le coût de ces travaux supplémentaires seront rémunérés sur le crédit disponible affecté à l'opération.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants relatifs aux opérations d'aménagement des abords de l'Espace Nautique.

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

**32 - - Autorisation de programme - Suppression des branchements plomb - Réfection des rues piétonnes au centre-ville - Révision du montant et des crédits de paiement 2009-2012 -:**

M. DUBOIS, Adjoint au Maire :

**Vu** l'avis des Commissions Equité – Finances Ressources-Humaines

**Vu** l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

**Vu** le renvoi de l'article L.5211 du Code Général de Collectivités Territoriales aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du même code,

**Vu** l'article L 5216-5 I du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2009 votant l'autorisation de programme « Suppression des branchements plomb – Réfection des rues piétonnes du centre-ville »,

**Considérant** que le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député-Maire à approuver la révision du montant de l'autorisation de programme, ainsi que la modification de la ventilation prévisionnelle de crédits de paiement 2010/2012.

**Considérant** que dans le cadre des travaux de suppression des branchements plomb, du renouvellement des canalisations d'eau potable et des modifications de sécurisation des réseaux gaz et électricité, la Ville a décidé d'engager la réfection des revêtements de surface.

A ce titre, le Conseil Municipal a voté, le 12 février 2009, une autorisation de programme de 4 000 000 € sur une durée de 4 ans, dont la répartition des crédits de paiement se décomposent ainsi :

<b>CP 2009</b>	<b>CP 2010</b>	<b>CP 2011</b>	<b>CP 2012</b>
Etudes	Etudes et Travaux	Travaux	Fin des travaux
500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	500 000 €

**Considérant** l'ampleur de cette opération complexe du centre-ville, l'équipe municipale a souhaité mettre en œuvre un dispositif d'écoute et d'accompagnement important par l'installation d'un lieu d'accueil, Place de Beaune, dénommé "Cœur de Ville, Cœur de Vies".

**Considérant** que ce dispositif offrira aux habitants du centre-ville, pendant la période des travaux, de nouveaux services qui consisteront notamment, dans le portage des courses, ainsi que l'ensemble des modalités liées aux transports (livraison, déménagements)

**Considérant** qu'il convient, en conséquence, d'intégrer ces mesures qui s'élèvent à 300 000 € (valeur septembre 2009) dans le coût de l'opération, ce qui nécessite l'augmentation de l'autorisation de programme initiale

**Considérant** qu'il convient d'autoriser l'augmentation de programme pour un montant de 4 300 000 €, sur 4 ans et la révision de la répartition des crédits de paiement comme suit :

<b>CP 2009</b>	<b>CP 2010</b>	<b>CP 2011</b>	<b>CP 2012</b>
Etudes	Etudes et Travaux	Travaux	Fin des travaux
500 000 €	900 000 €	2 000 000 €	900 000 €

## **INTERVENTIONS**

**Monsieur LEFEVRE :**

*Nous souhaiterions connaître le détail de la répartition par services que vous avez été amené à estimer à 300 000 €.*

**Monsieur le Maire :**

*On va vous faire passer les éléments parce que je ne les ai pas là, mais on va vous les faire passer.*

*Je suis un petit peu surpris qu'il n'y ai pas d'autre demande d'intervention parce qu'il y a un tract qui a été distribué dont on me dit que certains élus de l'opposition ont été vu le distribuant sous le manteau et comme ce document évoque des choses assez extraordinaires, je suis assez surpris que se soit facile de distribuer un tract anonyme et plus compliqué d'intervenir au sein du Conseil Municipal.*

*Je vous en prie, je veux bien que vous me répondiez. C'est vous que je vise en plus.*

**Monsieur LEFEVRE :**

*J'ai bien compris, mais je pense qu'il faudrait arrêter la maladie de la persécution parce que je peux vous dire une chose c'est que ceux qui m'ont vu distribuer ce tract, je suppose, ont mal vu.*

*J'ai rencontré la personne qui distribuait ce tract, ça c'est vrai mais par contre je ne suis pas à l'origine de ce tract alors arrêtez.*

*Je suppose que les commerçants sont suffisamment grands pour faire des actions quand ils ne sont pas contents, ils n'attendent pas Joël LEFEVRE.*

*Ne me donnez pas plus d'importance que je n'en ai.*

**Monsieur le Maire :**

*A l'évidence, vous n'êtes pas le « centre du Monde ».*

*Et d'ailleurs celui que nous avons vu les distribuer ce n'était pas vous mais ce n'est pas grave au demeurant.*

*Cela étant, même si vous me répondez, comme je reconnais un peu certains arguments que j'ai déjà entendu, vous me permettrez d'en dire quelques mots.*

*D'abord pour m'étonner de la qualité du document, je passe les fautes diverses et variées mais surtout les erreurs qui sont mentionnées dedans.*

*Alors sans vouloir faire de ce document, autre chose que ce qu'il est, c'est-à-dire assez déplorable, quelques remarques.*

*D'abord sur la question des travaux, ce que je comprends c'est qu'il y en a qui ne sont pas très contents que les travaux se déroulent bien, c'était tellement mieux d'imaginer que les travaux puissent être à ce point perturbants pour l'activité commerciale que forcément comme ce n'est pas le cas, et comme nous avons je crois en tous cas organisé les choses suffisamment en amont pour pouvoir éviter des difficultés majeures, nous sommes aujourd'hui dans une situation qui certes pénalise comme à chaque fois qu'il y a des travaux mais enfin ne provoque pas les rejets que certains sans doute escomptaient.*

*Cela veut dire que nous avons mis en place des moyens.*

*La question du local place de Beaune dont j'ai lu, dans une lettre qui m'a été adressée où l'on contestait ce choix, il était moins cher pour la Ville de l'acheter que de le louer et comme par ailleurs nous avons des travaux à venir sur l'Île Saint Laurent où il va falloir démolir, comme il y en aura sur les Quais de Saône, à l'évidence cet équipement à vocation à être utilisé de manière régulière et donc de ce point de vue je pense que c'est un investissement intéressant.*

*On évoque dans ce même document, un salaire inacceptable du manager, je souhaiterais que l'on corrige car la somme avancée est 25% supérieure à la réalité du salaire. Avant de parler, il vaut mieux vérifier.*

*Et puis, on évoque aussi la question des travaux, je vais vous dire que nous avons lancé une réflexion importante sur le revêtement des rues piétonnes, je ne pense pas que ce soit nécessaire de savoir maintenant quelle sera la nature du revêtement, ce n'est pas la priorité.*

*La priorité c'est que les tranchées se fassent et que le moment venu, nous soyons en capacité d'offrir un revêtement qui allie les caractéristiques techniques indispensables, c'est-à-dire la résistance, la capacité à être nettoyé, l'aspect esthétique... et puis l'attente sans doute des commerçants et des riverains pour que l'on puisse montrer à la fois notre volonté de dialoguer sur cet important chantier donc nous le ferons, je m'y étais engagé avec mes collègues, le moment venu, patience.*

*Tout cela sera mené dans de bonnes conditions.*

*Ce qui me réjouit, c'est que le fameux document qui est finalement à personne si j'ai bien compris, qui demandait de déclencher les alarmes et les klaxons, cornes de brume, dès ce jeudi à midi, alors j'ai écouté...*

*Deux alarmes provenant de deux magasins du même propriétaire dont on me dit qu'il est à l'origine de ce document.*

*Je n'ai pas parlé de l'origine, j'ai parlé de la distribution Monsieur PLATRET.*

*Cela étant, j'ai cherché à écouter les klaxons, point de klaxon, point de corne de brume.*

*Je comprends que quelques uns qui avaient escompté sur cette mobilisation se trouvent un petit peu coincés parce que s'il y avait eu des alarmes dans tous les magasins, des klaxons dans toute la Ville, alors là ce soir je pense qu'il y aurait eu des expressions au sein du Conseil Municipal dont je devine à peu près d'où elles viendraient.*

*Ce que je veux dire c'est que c'est assez déplorable comme méthode (chacun prendra ce qu'il veut la dedans), que nous continuons à travailler, que contrairement à ce que je peux lire dans des tribunes, y compris dans le magazine municipal, jamais autant n'a été fait pour l'animation de la Ville et d'ailleurs de ce point de vue les mêmes commerçants nous expliquent que l'animation aujourd'hui autour du Marché de Noël est une réussite, ce que nous avons fait autour de la végétalisation est une réussite.*

*Alors il y a ceux qui essaient d'utiliser tous les arguments possibles et imaginables, que grand bien leur fasse, nous continuons à travailler parce que cela m'apparaît être le plus important encore une fois pour l'attractivité de la Ville, pour l'image de la Ville.*

*Personne n'a intérêt à donner une image négative de notre collectivité.*

**Monsieur GRIVEAUX :**

*En tant que conseiller général du canton centre soucieux du bien-être des commerçants, j'espère que l'alarme qui s'est déclenchée dans une bijouterie de la Grande Rue aujourd'hui, ne donnait pas lieu à un cambriolage. Je vous remerciais de nous tenir informés des avancées de l'enquête si cambriolage il y a eu à midi pétante aujourd'hui.*

*Merci de nous tenir informés, je suis soucieux sur ce point.*

**Monsieur le Maire :**

*Je pense que s'il y avait eu des vidéos, ce serait mieux.*

**Monsieur DUBOIS :**

*Monsieur le Maire, je voudrais juste rajouter quelques petits éléments.*

*J'ai eu dans le passé quelques responsabilités syndicales qui faisaient que pour moi, une action commençait à être intéressante en terme de mobilisation, quand il commençait évidemment à y avoir quelques dizaines voir quelques centaines de manifestants.*

*Pour moi, une action telle qu'elle a été menée aujourd'hui, je l'aurais classée en tant que responsable syndical, comme une mauvaise opération ne répondant pas véritablement à la totalité des personnes susceptibles d'être défendues.*

*Au-delà de cet élément, en lisant ce papier, j'ai pu constater qu'enquiquiner des passants avec des klaxons, ce n'est pas toujours évident surtout quand on est peu nombreux.*

*Je reviendrai quand même sur deux autres éléments.*

*Quand il est marqué que c'est une véritable gabegie que d'installer l'algéco place de Beaune, je vous inviterai les membres de Chalon pour Tout Seul et non pas pour Tous car a priori cela ne représente que quelques personnes, de vous renseigner auprès des personnes, riverains voire commerçants qui viennent nous rencontrer sur ce lieu et qui nous disent tout l'intérêt d'avoir installé cet algéco.*

*Je reviendrai quand même sur un autre élément parce que nous avons pris la précaution au niveau de la municipalité d'aller à la rencontre des riverains, des commerçants puisque nous avons fait plusieurs réunions.*

*Ce qui est étonnant c'est que les personnes à l'origine de ce papier étaient absentes le jour de ces réunions. Etonnant !*

*Et je rajouterai quand même comme autre élément que nous avons aussi pris la précaution cette année, et notamment à la demande de commerçants, de modifier un certain nombre et d'améliorer un certain nombre d'illuminations dans les rues piétonnes et les échos que nous pouvons en avoir sont positifs et favorables.*

*Même la Presse s'est fait écho d'un autre élément, que c'est dommage d'avoir de si belles illuminations avec un si peu d'empressement des commerçants dans la qualité de leur vitrine pour la période de Noël.*

*Et je terminerai quand même sur quelque chose que j'ai présenté tout à l'heure sous forme de boutade : le revêtement.*

*Nous avions annoncé et nous le confirmons, la population sera associée à la décision du revêtement qui sera mis en place dans les rues piétonnes.*

*C'est vrai que si je voulais faire un parallèle, les revêtements des rues piétonnes comme les travaux d'ailleurs, se présentent d'une manière nettement différente que le projet qui avait duré quand même quelques mois, de la place Pierre Semard, que nous avons été, nous, obligés de reprendre en grande partie. Dans les éléments que je peux avoir aujourd'hui, nous allons être contraint encore de reprendre encore quelques éléments notamment au niveau de l'éclairage.*

*Donc, donner des leçons, oui, mais les donner à bon escient c'est tellement mieux !*

**Monsieur MANIERE :**

*Monsieur le Maire, cher(e)s collègues*

*Je suis navré de devoir prendre la parole, j'ai eu en main aujourd'hui le document que vous évoquez.*

*Je dois dire que quels qu'en soient les rédacteurs, quels qu'en soient les distributeurs, quels qu'en soient les relayeurs, nous avons là je crois objectivement atteint le degré 0, voir - 25 de l'exercice démocratique.*

*C'est désolant et navrant, ça a en plus des relents de certaines époques que je ne veux même point évoquer ici et je crois qu'il serait grand temps, sur le fond, je puis dire que nous nous reprenions. Le*

*« nous » très générique, permet de dire autre chose, d'éviter de dire autre chose car sur le fond ça ne nous grandit pas forcément.*

*Merci.*

**Monsieur LEFEVRE :**

*Oui Monsieur le Maire, j'ai bien noté ce qui a été dit tout autour de la table.*

*Si j'ai bien compris et vous me direz peut être l'inverse, c'est que quand tous les commerçants sont contents c'est grâce à vous mais quand ça ne va pas, c'est un peu de notre faute et c'est presque moi ou nous qui sommes à l'origine de leur mécontentement.*

*Quand je fais quelque chose, et il n'y a pas très longtemps, j'ai fait un article dans info-chalon.com que j'ai signé, et là j'ai mis ma façon de voir les choses. Quand ce n'est pas moi, vous ne me ferez pas dire des choses que je n'ai pas faites et quand à Monsieur MANIERE, quand il parle de relents, il ferait mieux de regarder un peu de son côté.*

*Merci.*



**Monsieur PLATRET :**

*Monsieur SIRUGUE, c'est assez extraordinaire, quand même, votre façon de procéder.*

*Je dois dire que là, on ne s'attendait absolument pas à ça, mais peut être qu'on vous connaissait finalement assez peu et pourtant en deux ans, on a appris à vous connaître.*

*Osez dire que, parce qu'un papier circule dans Chalon, un papier contraire à la politique de la municipalité en place, il est nécessairement l'émanation de l'opposition, c'est vous tromper lourdement sur les sentiments de la population.*

*Vous considérez que tout ce qui peut s'opposer à vous vient de nous, eh bien non !*

*Non, Monsieur SIRUGUE !*

*Il y a dans Chalon, des gens qui ne vous suivent pas, qui ne suivent pas la politique que vous menez ou plutôt qui ne suivent pas l'absence de politique commerciale dont vous êtes responsable.*

*Osez dire que ce papier émane du groupe Chalon pour Tous, c'est un procès d'intention, pour ne pas dire plus, ce qui renvoie largement à des époques qui viennent d'être évoquées.*

*Alors écoutez Monsieur SIRUGUE, il faut que l'on soit clair autour de cette table, il y a un débat démocratique, quand on est ici, on s'exprime, on a des moyens de le faire dans la presse quand elle nous donne la parole et on la remercie.*

*Dans notre propre journal, nous exprimons nos opinions et nous les signons, nous les assumons.*

*Ce papier n'est pas l'émanation du groupe, mais je dis simplement une chose, vous voudriez tant qu'il le soit que vous négligez une seule chose, c'est qu'il est l'émanation du mécontentement de certains commerçants. L'évaluation, Monsieur DUBOIS, ça je n'en sais rien, je n'ai pas fait de sondage d'opinion mais il existe parce qu'il est de nature à exister.*

*Il n'est pas sorti comme un champignon, créé du hasard, Monsieur SIRUGUE, il est l'expression d'un ras le bol d'une partie des commerçants de Chalon face à la politique ou plutôt à l'absence de politique qui est la votre depuis que vous êtes au pouvoir.*

*Rappelez-vous de cela, Monsieur SIRUGUE, au lieu de nous accuser de choses que nous n'avons pas commises.*

**Monsieur GRIVEAUX :**

*Merci Monsieur le Maire et non pas Monsieur SIRUGUE pour la deuxième fois.*

*Dans cette enceinte, c'est Monsieur le Maire et non pas Monsieur SIRUGUE, Monsieur PLATRET.*

*Alors sur l'animation commerciale, puisque vous en êtes arrivé là, j'ai des bons retours car il m'arrive de rencontrer des commerçants vous savez et puis j'ai des retours aussi sur un commerce de bouche qui se tient rue Général Leclerc, enfin qui se tenait de mémoire de chalonnais, qui est le local Fagot, que l'on connaît tous bien et dont les commerçants nous disent qu'ils sont un peu surpris d'apprendre que l'UMP s'en est rendu possesseur. Puisqu'ils regrettent d'avoir des assurances des banques, une permanence politique n'est pas pour raviver l'animation commerciale dans l'une des rues les plus commerçantes, dans l'une des rues où nous avons besoin d'avoir des commerces de proximité et vous en terme d'activité commerciale, d'animation commerciale, vous ne proposez que le local de l'UMP dans l'un des locaux commerciaux des mieux positionnés dans la rue Général Leclerc.*

*Alors c'est un peu surprenant, je ne sais pas ce que vous allez nous proposer en terme d'animation, peut être des clips de Chalon pour Tous à l'image de ceux tournés par le Gouvernement et je ne suis pas certain que cela renforce l'attractivité commerciale de la rue Général Leclerc à laquelle je suis particulièrement attaché puisque j'y habite et en tous cas puisque vous avez, vous aussi, des amis et des commerçants dans votre entourage, renseignez vous sur ce qu'ils pensent du fait que vous ayez racheté ce local qui va, je le crains, ne pas animer profondément la rue, j'en suis désolé Monsieur PLATRET.*

**Monsieur PLATRET :**

*Merci Monsieur le Maire.*

*Monsieur GRIVEAUX, vous aussi, fidèle à votre habitude, vous ne répondez pas aux questions qui sont posées.*

*On sait que vous connaissez tous les commerçants, tous les chefs d'entreprises, que vous avez tout fait, tout connu, et à votre âge, vous avez déjà une expérience qui écrase 25 ans au moins de gestion précédente à Chalon-sur-Saône.*

*Cela nous le savons Monsieur GRIVEAUX.*

*Vous évoquez ce local, vous n'êtes pas sans savoir que ce local a été mis en vente par son propriétaire.*

*La Ville est loin de le savoir puisqu'elle aurait eu, si elle l'avait souhaité, la possibilité de préempter, d'ailleurs nous avons attendu pendant un moment, rien n'est venu.*

*Aujourd'hui l'UMP estime qu'il est nécessaire pour elle de déménager. Elle avait l'opportunité d'aller acheter ce local, elle l'a acheté, mais ça ne répond en rien Monsieur GRIVEAUX au malaise des commerçants. Je crois que ce soir, vous nous avez livré une démonstration éclatante de ce que vous ne pouviez pas supporter une seule seconde, la moindre once d'opposition au sein de la Ville. Alors je redis à Christophe SIRUGUE, Monsieur le Maire, ce que j'ai déjà dit par courrier, nous sommes là jusqu'à la fin du mandat 2014 donc nous continuerons notre rôle jusqu'à la fin du mandat et nous ne sommes pas systématiquement responsables des mouvements de mécontentement des Chalonnais, il vaudrait mieux regarder plutôt du côté de la conduite de la politique municipale.*

### **Monsieur le Maire :**

*J'ai même lu, pour mon grand bonheur, que vous seriez élu en 2014 donc autant vous dire que tout cela me réjouit.*

*Cela étant au-delà de la boutade, sur la question de la préemption, enfin l'argument, je n'en comprends pas le sens, vous n' imaginez pas que la Ville se mette à préempter des locaux commerciaux dans les rues les mieux placées de Chalon-sur-Saône.*

*Alors là franchement, c'est le monde à l'envers.*

*Parce que l'offre du marché fait que je préfère grandement qu'il puisse y avoir des porteurs de projet qui puissent acquérir ces fonds de commerce ou ces locaux mais forcément si d'autres les achètent pour avoir une activité dite « froide » puisque c'est le terme, en échange des activités dites « chaudes », c'est comme ça je n'y peux rien. Les activités dites « froides », ce n'est quand même pas un élément qui dynamisera la rue Général Leclerc et ça vous enlèvera la capacité à vous plaindre quand une banque ou une mutuelle s'installera dans un axe commercial fort puisque vous faites la même chose.*

*Cela étant, sur les questions de la protestation des commerçants, enfin Monsieur LEFEVRE, ce n'est pas la première fois que vous faites le tour des commerçants, ils nous parlent, pour leur expliquer votre version de la politique municipale.*

*Mais je trouve quand même assez curieux que des personnes qui nous font le reproche de ne pas avoir de politique commerciale soutiennent un Gouvernement, qui je le rappelle l'an passé, a adopté un projet de loi qui fait que dorénavant les grandes surfaces peuvent s'installer sans les autorisations qui, avant, étaient nécessaires de la part des collectivités.*

*S'il y en a qui porte atteinte aux commerces de proximité, aux petits commerces, c'est bien ce texte qui a été porté par les Députés UMP et donc je pense qu'avant de faire des reproches à ceux qui ne réussissent pas tout mais qui ne peuvent pas tout réussir ce que quelques années d'activité ont quand même largement contribué à dénaturer pour ce qui concerne le centre commercial.*

*Parce que si l'équipe précédente avait été aussi brillante dans le portage des ambitions des commerçants, je pense que cela se saurait.*

*Il faut de ce point de vue, assumer les propos qui sont les vôtres parce que ce qui est écrit dans ce tract, c'est ce que vous dites par ailleurs, peut être de manière différente donc il n'y a pas là-dessus d'hésitation à avoir sur ce que vous véhiculez comme position sur ce que serait la politique municipale.*

*Nous sommes là aussi jusqu'en 2014 avec une petite prime sur vous, c'est que nous sommes majoritaires, que nous avons vocation à mettre en place la politique pour laquelle nous avons été élus et que ce ne sont pas vos tergiversations qui changeront quoi que ce soit à la politique qui est la nôtre.*

*Le moment venu, comme dans toute démocratie, les électeurs diront ce qu'ils en pensent, pour l'instant nous en sommes encore loin sauf à penser que d'autres échéances soient dans la tête des uns ou des autres.*

*D'ailleurs il serait intéressant de savoir comment se préparent les autres échéances pour ce qui concerne les responsables de l'UMP chalonnais.*

### **Le Conseil Municipal :**

- Approuve la révision du montant de l'autorisation de programme pour un montant de 4 300 000 €
  
- Approuve la révision de la ventilation de crédits de paiements telle que présentée ci-dessus.

**Adopté à la majorité par 37 voix pour, 7 voix contre (Groupe Chalon pour Tous)**

### **33 - - Reprise de la compétence jeunesse par la Ville de Chalon-sur-Saône au 1er janvier 2010 -:**

M. HIDRI, Adjoint au Maire :

Vu l'avis des Commissions : Citoyenneté  
Finances Ressources-Humaines

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

#### **Considérant que :**

- Le Centre Communal d'Action Sociale porte le service Jeunesse dont 9 Equipements de proximité.
- L'article L123-5 du Code de l'Action Sociale dispose que « le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables ».
- A la lecture de l'article L123-5, la compétence « jeunesse » ne ressort pas des compétences obligatoires d'un Centre Communal d'Action Sociale.
- Faire porter la politique jeunesse par le CCAS peut contribuer à stigmatiser les jeunes en véhiculant une image de difficulté sociale forte.
- De plus une rédefinition et un développement des liens naturels entre le service Jeunesse et d'autres services de la Ville (éducation, sports, culture, vie associative, citoyenneté ...) doit être opérée afin d'offrir aux jeunes chalonnais des projets et services de qualité mieux adaptés à leurs demandes et besoins.
- Dans un souci de développer une politique Jeunesse de droit commun participant à la cohésion sociale du territoire chalonnais et afin de garantir la faisabilité de cette politique locale, la Ville de Chalon-sur-Saône souhaite reprendre l'exercice de la compétence Jeunesse dans son champ d'action.
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'ensemble de l'activité du service Jeunesse sera traité sur le budget général de la Collectivité et il sera procédé à une clôture des régies de recettes et d'avances sur le C.C.A.S. et leur création au sein de la Ville.
- Il sera procédé aux transferts des personnels, des biens mobiliers et immobiliers. Concernant les problématiques liées aux biens immobiliers (Aubépins et Claudel) et mobiliers, les transferts s'effectueront au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2010 et feront l'objet, à titre transitoire, d'une convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal :

- Accepte la reprise de la compétence Jeunesse par la Ville,
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec le CCAS une convention de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers jusqu'à leur transfert définitif,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants nécessaires à la continuation des contrats et marchés en cours (assurances, fournitures de fluides, baux des locaux).

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

**34 - - Bibliothèque municipale - Marché de fournitures - Acquisition de livres et documents multimédia non scolaires -**

Mme ANDRÉ, Adjointe au Maire :

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Vu** les articles L 2122-21 et L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriale

**Vu** la loi n°81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre et notamment son article 3

**Vu** la décision de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 12 novembre 2009,

**Considérant** qu'il est nécessaire de passer un marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert ayant pour objet la fourniture de livres, documents multimédia non scolaires pour la Bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché avec :

**Lot 1** : Secteur petite enfance et jeunesse : fictions (sauf BD), documentaires  
Société SARL LE COLEGRAM, Librairie la Mandragore, 3 rue des Tonneliers, 71100 CHALON-SUR-SAÔNE, sur la base d'un devis estimatif minimum annuel de 23 940 €HT et maximum annuel de 95 760 €HT.

**Lot 2** : Secteur adultes : fiction sauf BD  
Librairie SILOË CHATELET, 23 rue du Châtelet, 71100 CHALON-SUR-SAÔNE, sur la base d'un devis estimatif minimum annuel de 11 000 €HT et maximum annuel de 44 000 €HT.

**Lot 3** : Secteur adultes : documentaires

Librairie SILOË CHATELET, 23 rue du Châtelet, 71100 CHALON-SUR-SAÔNE, sur la base d'un devis estimatif minimum annuel de 29 450 €HT et maximum annuel de 117 800 €HT.

**Lot 4** : Secteur adultes : office de nouveautés de fiction sauf BD

Société DECITRE, 141 rue Bataille, BP 8315, 69005 LYON, sur la base d'un devis estimatif minimum annuel de 4 570 €HT et maximum annuel de 18 280 €HT.

**Lot 5** : Secteur adultes et jeunes : BD et ouvrages portant sur la BD et les auteurs de BD

Librairie GRANGIER, 14 rue du Château, 21000 DIJON, sur la base d'un devis estimatif minimum annuel de 6 070 €HT et maximum annuel de 24 280 €HT.

**Lot 6** : Secteur adultes : livres locaux et régionaux (concernant Chalon-sur-Saône, la région chalonnaise, la Bresse louhannaise et la Bourgogne ou écrits par un auteur chalonnais ou bourguignon)

RENDEZ-VOUS AVEC LA NATURE, 15 rue aux Fèvres, 71100 CHALON-SUR-SAÔNE, sur la base d'un devis estimatif minimum annuel de 2 000 €HT et maximum annuel de 8 000 €HT.

**Lot 7** : Secteur adultes et jeunes : ouvrages en langues étrangères

Société CIL, Le Château, 10 avenue Ménival, 69005 LYON, sur la base d'un devis estimatif minimum annuel de 970 €HT et maximum annuel de 3 880 €HT.

**Lot 8** : Secteur adultes et jeunes : documents multimédia

SAS COLACO, Zac de Paisy, 9 chemin des Hirondelles, 69570 DARDILLY, sur la base d'un devis estimatif minimum annuel de 2 000 €HT et maximum annuel de 8 000 €HT.

Adopté à l'unanimité par 44 voix

**35 - - Sport de haut niveau - Convention d'objectifs tripartite pluriannuelle entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, la Ville de Chalon-sur-Saône et la SEM ELAN SPORTIF CHALONNAIS - Avenant n° 1 -**

M. MATRON, Adjoint au Maire :

Vu l'avis des commissions Vitalité et Finances Ressources Humaines

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 modifié par l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire n° INT/B/0200026C du 29 janvier 2002 relative aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs,

Vu l'article L 113-2 et R 113-1 à R 113-5 du Code du Sport,

Vu la délibération n° 17 du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2008 relative à la redéfinition de la politique sportive du Grand Chalon,

Vu la délibération n° 11 du Conseil Communautaire en date du 5 mars 2009,

Vu la délibération n° 49 du Conseil Municipal en date du 12 février 2009,

Vu la convention d'objectifs tripartite pluriannuelle entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, la Ville de Chalon sur Saône et la SEM Elan Sportif Chalonnais en date du 30 avril 2009

Considérant que par délibération n° 49 en date du 12 février 2009, le Conseil Municipal a approuvé l'accompagnement de la SEM Elan Sportif Chalonnais dans le développement de ses activités et de lui apporter un soutien financier à hauteur de 60 % du montant total des aides qui ont été versées par la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la Ville de Chalon-sur-Saône au titre de l'année 2008.

Ces dispositions ont été entérinées par la signature d'une convention tripartite pluriannuelle entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, la Ville de Chalon sur Saône et la SEM Elan Sportif Chalonnais le 30 avril 2009.

Considérant qu'au regard des bons résultats obtenus par l'équipe de Pro A au cours de la saison sportive 2008/2009 et à sa qualification à l'EuroChallenge pour la saison 2009/2010, 3<sup>ème</sup> compétition européenne des clubs, après l'Euroligue et l'Eurocoupe, placée sous l'égide de la Fédération Internationale de Basketball amateur Europe, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 70 000 €uros à la SEM Elan Sportif Chalonnais, dont les modalités de répartition sont les suivantes :

La Ville de Chalon-sur-Saône s'engage à attribuer à la SEM Elan Sportif Chalonnais 42 000 €uros, correspondant à 60 % du montant total de la subvention exceptionnelle,  
Le Grand Chalon s'engage à attribuer à la SEM Elan Sportif Chalonnais 28 000 €uros, correspondant à 40 % du montant total de la subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs tripartite pluriannuelle entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, la Ville de Chalon sur Saône et la SEM Elan Sportif Chalonnais
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant
- Approuve le montant de la subvention exceptionnelle de 42 000 euros, pour la participation de la SEM Elan Sportif Chalonnais à l'EuroChallenge 2010

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

### **36 - - La Vie des Formes - Acquisition de trois sculptures contemporaines -**

Mme ANDRÉ, Adjointe au Maire :

**Vu** l'avis des Commissions Vitalité, Attractivité, Finances et Ressources Humaines,

**Vu** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 3 du Code des Marchés Publics,

**Vu** le Code de la Propriété intellectuelle,

**Vu** l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Considérant** la volonté d'enrichir le patrimoine artistique de la Ville de Chalon-sur-Saône et de conserver un témoignage du chantier international de création expérimentale *La Vie des Formes* qui s'est déroulé à Chalon entre 1989 et 2008,

**Considérant** l'opportunité d'acquérir trois des œuvres exposées, à savoir :

- *Spider Louise* d'Alain Sagaert (2008-2009) pour 16.200 €
- *Oui !* de Jean-François Caodou (2006) pour 62.000 €
- *Bloop* de Kari Reardon (2007), pour 4.500 €

---

## **INTERVENTIONS**

---

### **Madame MAURER :**

*Je dirais que c'est les soldes avant les soldes.*

*Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, on nous avait proposé deux sculptures pour 100 000 € et là, on en a trois pour 80 000 €.*

*On pourrait s'en réjouir mais ce n'est pas le but de mon intervention.*

*La dernière fois justement je vous avais dit que nous n'étions pas d'accord pour les bonnes raisons que les temps sont difficiles et que nous ne voyions pas pourquoi il fallait utiliser l'argent du contribuable pour acheter des œuvres de ce type.*

*Ce n'est pas être contre la culture non plus que d'être exigeant.*

*J'ajouterai également que beaucoup d'artistes locaux n'ont pas la chance d'être exposé à Chalon-sur-Saône.*

### **Madame ANDRE :**

*Effectivement, vous aviez déjà évoqué ceci au dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire vous avait répondu.*

*Je vous dirai que l'achat des trois œuvres qui vous sont proposées aujourd'hui sont dans le prolongement de l'exposition *La Vie des Formes* et je pense que c'est une décision qui a beaucoup de sens, même et peut être surtout à cette période économiquement difficile.*

*Acheter ces sculptures, c'est d'abord faire vivre le patrimoine chalonnais et le patrimoine des chalonnais, c'est aussi un signe fort en direction des artistes et des créateurs qui ne vivent pas que d'amour et d'eau fraîche.*

*L'achat de ces œuvres est également un investissement au profit de l'attractivité de la Ville.*

*Si l'on vous avait suivi, ceux qui sont maintenant en charge de l'animation touristique de la Ville malgré toutes leurs qualités auraient bien du mal à convaincre de venir à Chalon, la Ville où les musées seraient réservés à ceux qui en ont les moyens, où les sculptures contemporaines devraient rester confinées dans les ateliers ou les réserves.*

*Nombreuses aujourd'hui, et vous le savez, sont les villes, toutes couleurs politiques confondues, qui ont compris que les dépenses culturelles ne sont pas du superflu mais un élément essentiel de la vie, du dynamisme et de l'image de la cité.*

*Ces œuvres sont aussi et sans doute d'abord destinées aux chalonnais et le succès de l'exposition de *La Vie des Formes*, les réactions spontanées qu'elle a suscité montrent qu'ils l'ont compris.*

*Lorsque l'on voit les élèves du Conservatoire danser autour, sur, avec les sculptures, quand on admire la créativité de ceux qui ont proposé leur regard photographique par exemple sur ces œuvres, quand on apprend que « *Oui !* » est devenu un lieu de ralliement et de convivialité pour les étudiants de l'IUT, vos objections sont immédiatement balayées Madame.*

*Ces sculptures font déjà partie du quotidien des habitants de la Ville et de tous ceux qui y passent.*

*Il faudra d'ailleurs un jour que vous expliquiez aux chalonnais pourquoi vous refusez que la culture profite au plus grand nombre.*

*Notre volonté est claire, ouvrir la culture au-delà de ses publics habituels et l'achat des sculptures qui enrichissent notre patrimoine commun marque une nouvelle étape dans cette voie.*

### **Monsieur le Maire :**

*Je n'ai rien à ajouter à ce qu'à dit Madame ANDRE.*

*Je trouve qu'elle résume parfaitement bien les choses.*

*Je vous adresserai Madame, si vous me le permettez, deux articles publiés par *Les Echos* et *Le Monde*, qui titrent sur l'importance de la culture comme élément dans la période de crise, de soutien de l'animation des collectivités et de la dynamique de celles-ci. Sans doute que cette lecture pourrait être intéressante.*



Le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition des trois œuvres pour un montant global de 82 700 €
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les artistes et/ou galeristes les contrats de vente afférents.

Adopté à la **majorité** par **37 voix pour, 7 voix contre** (Groupe Chalon pour Tous)

**37 - - Fonds d'Initiatives et de Promotion des Activités Sportives Chalonnaises (F.I.P.A.S.C.) -**

M. MATRON, Adjoint au Maire :

Vu l'avis des commissions Vitalité et Finances Ressources Humaines

Vu les articles L.2121-29 et L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que l'intervention financière de la ville de Chalon-sur-Saône en faveur des associations et clubs sportifs de son territoire repose actuellement sur :

- Une enveloppe d'un montant de 275 951 € répartie sur la base de critères proposés par l'Office Municipal du Sport -OMS- aux clubs affiliés à l'OMS.
- Un conventionnement tripartite et triennal avec les quatre clubs à vocation communautaire (SEM Elan, SASP Racing Club Chalonnais, Handball Club Chalonnais et Cercle Nautique Chalonnais) selon une clé de répartition 60 % ville et 40 % Grand Chalon.
- Une enveloppe destinée à accompagner les politiques de formation des clubs affiliés ou non affiliés à l'OMS, à promouvoir leur discipline à travers des événements exceptionnels ou des actions marquantes génératrices d'emplois ou de cohésion sociale.

Considérant la volonté de la municipalité d'accompagner des projets ou des actions innovantes et donc de mettre en place, à titre expérimental, un dispositif complémentaire lui permettant de répondre à de nouveaux besoins clairement identifiés des associations et clubs sportifs chalonnais affiliés ou non à l'OMS.

Considérant que ce Fonds d'Initiatives et de Promotion des Activités Sportives Chalonnaises (F.I.P.A.S.C.) permettra de financer plus particulièrement :

- des actions collectives, des projets individuels ou des initiatives innovantes liées aux origines du public visé (sport et handicap, sport et santé, sport et emploi, sport féminin...).
- des manifestations exceptionnelles dont le budget prévisionnel n'excède pas 25 000 €
- l'acquisition de matériel lié à un usage partagé et destiné à un public scolaire et des maisons de quartiers.

Considérant que le montant des aides financières se limitera à 20 % des dépenses prévisionnelles de l'opération ou du projet présenté.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place du Fonds d'Initiatives et de Promotion des Activités Sportives Chalonnaises, dénommé FIPASC.

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

**38 - - Sport de haut niveau - SEM ELAN - Conseil d'Administration - Nomination de quatre membres du Conseil Municipal - :**

M. SIRUGUE, Maire :

Vu l'avis de la commission Vitalité

Vu les articles L225-17 à L225-56 du Code du Commerce

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-21 et L2121-33

Considérant que la gestion de la S.E.M. Elan Sportif Chalonnais est actuellement celle prévue par la loi du 24 juillet 1966 et repose sur deux organes : le directoire et le Conseil de Surveillance.

Considérant que le directoire qui s'est réuni le 14 septembre dernier a décidé de procéder au changement de mode d'administration de la S.E.M. Elan et d'adopter une gestion par Conseil d'Administration.

Considérant que dans cette perspective, il appartient à la collectivité de désigner, au sein du Conseil Municipal, quatre nouveaux représentants qui siégeront dans ce nouveau Conseil d'Administration, en remplacement des cinq précédents membres désignés au Conseil de Surveillance.

Le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation des membres du Conseil municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration de la SEM Elan
- Approuve la désignation de :
  - Mme Christelle RECOUVROT
  - M. Lucien MATRON
  - M. Dominique PELLETIER
  - Mme Dominique MELIN

en qualité de nouveaux membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration de la SEM Elan.

### **39 - - Association Art Image - Convention d'objectifs triennale 2010-2012 -:**

Mme ANDRÉ, rapporteur :

**Vu** l'avis des Commissions Vitalité, Finances et Ressources Humaines

**Vu** l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

**Vu** les statuts d'Art Image,

**Considérant** la qualité des expositions proposées par l'association Art Image,

**Considérant** que la Ville de Chalon-sur-Saône souhaite soutenir les actions de l'association Art Image,

**Considérant** qu'il est nécessaire de préciser, dans le cadre d'une convention, les objectifs assignés à l'association ainsi que les conditions de mise à disposition des locaux par la Ville de Chalon-sur-Saône pour l'organisation des expositions proposées par Art Image,

Le Conseil Municipal :

- Approuve la signature avec Art Image d'une convention triennale d'objectifs et de mise à disposition de locaux,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention

Adopté à l'unanimité par 44 voix

### **40 - - Budget principal - Budget primitif 2010 -:**

M. SIRUGUE, Maire :

**Vu** l'avis de la Commission Finances Ressources Humaines,

**Vu** les documents joints à la délibération,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°20090273 du 26 novembre 2009 actant les orientations budgétaires,

**Vu** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant qu'il** convient de voter le budget primitif de l'année 2010,

---

## **INTERVENTIONS**

---

**Monsieur PLATRET :**

*Je vais parler pour la Démocratie au nom du Groupe Chalon pour Tous, qui a travaillé sur ce projet de budget. Je ne suis pas sûr que les conditions ce soir d'un vrai débat soient réunies étant donné la réaction qui a été la vôtre précédemment, mais je pense qu'il est important pour Chalon, que les choses soient dites et que notre analyse soit partagée et j'espère reprise correctement.*

*Certes, la présentation que nous a livrée Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, du budget 2010 est assez flatteuse en apparence, mais nous estimons pour notre part que ce qui au final ne sera qu'un semblant de budget, et je m'en expliquerai tout à l'heure, n'est pas conforme aux intérêts des habitants de Chalon.*

*Présentation flatteuse parce que le document qui nous a été remis, en mettant en avant les politiques qui sont conduites, rend les choses plus claires sur les actions, mais, et c'est son défaut, nous l'expérimentons aujourd'hui en le découvrant, brouille les cartes en matière de grandes masses budgétaires s'il n'est pas accompagné d'une analyse des chapitres et des lignes traditionnelles.*

*Vous nous avez à ce point préconisé de nous concentrer sur la nouvelle présentation, que suspectant une manœuvre, j'ai préféré avoir recours à la précédente, qui nous était également fournie et qui est la seule opérationnelle pour juger de l'évolution budgétaire depuis 2008, sachant que la problématique budgétaire se joue évidemment sur un long terme, dépassant largement l'année.*

*L'idée donc d'un budget de l'an 1, que vous n'avez pas reprise ce soir, mais que vous aviez développé hier soir en commission des Finances, n'est qu'une illusion évidemment et c'est bien par rapport au budget précédent que nous devons et que nous pouvons juger celui de l'année qui s'annonce.*

*Semblant de budget ensuite parce que c'est la première fois dans l'histoire de cette Ville qu'on va voter un budget sans faire précéder ce vote de la fixation du taux de l'impôt local, ce qui non seulement est aberrant mais surtout dangereux et je m'en expliquerai plus loin.*

*Quoi qu'il en soit puisqu'il faut bien se livrer à l'analyse des documents qui nous ont été remis, trois axes forts s'en dégagent qui n'ont pas forcément de quoi nous réjouir : une augmentation forte des recettes assise notamment sur des ponctions supplémentaires du contribuable chalonnois, même si elles ne disent pas leur nom ou leur pourcentage, une structure des dépenses communales doublement inquiétante en terme de fonctionnement comme d'investissement et puis, enfin, une absence de lisibilité sur la politique à conduire.*

*La question des prélèvements tout d'abord, un mot pour dire que le chapitre des dotations, subventions et participations est en augmentation notable puisqu'il totalise 19 millions, un peu plus même, pratiquement 20 millions pour arrondir contre 18 millions l'année dernière ou en tout cas cette année budgétaire 2009, ce qui représente une augmentation de 10% représentant 2 millions, ce qui impacte fortement le total des recettes de gestion des services qui lui augmente de 4 millions. Donc l'augmentation des dotations pèse pour la moitié, c'est une donnée fondamentale dont j'espère qu'elle sera confirmée. Je m'en inquiéterai tout à l'heure.*

*La dette maintenant, dont vous nous dites tout le mal que vous pensez de l'aggravation que vous imputez à la précédente majorité : évidemment tout ce qui va mal ce sont les autres, tout ce qui irait bien c'est vous, on a l'habitude.*

*En février dernier, à cette même place, alors que j'analysais le projet de budget 2009, j'avais déjà fait part du souci du Groupe Chalon Pour Tous quant à la flambée du recours à l'emprunt, la tendance se confirme cette année.*

*Comment pouvez-vous écrire que, comme l'année dernière, le recours à l'emprunt reste limité à 10 millions d'euros ?*

*Cela dépasse l'entendement budgétaire, d'autant que vous reconnaissez vous-même dans le rapport de la présentation par politiques publiques, que l'emprunt contracté en 2009 impactera lourdement en 2010 le chapitre des dépenses de remboursement de la dette. Et bien que vous mettiez sur le dos des emprunts qui ont précédé votre arrivée tout le mal que vous en pensez, les Chalonnais pourraient vous retourner en guise d'avertissement ce que vous avez-vous-même écrit dans ce rapport.*

*Je cite « une démarche positive au démarrage, c'est toujours sympathique d'emprunter, mais coûteuse et lourde au fur et à mesure du temps, une charge d'autant plus lourde qu'elle peut absorber et peut annihiler toute volonté novatrice d'une politique locale d'investissements structurels » et j'arrête ici la citation.*

*J'ai bien peur que cela tienne plus de la prémonition que du constat de ce qui s'est passé avant.*

*Nous répétons cette règle de base de tout budget, que les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain.*

*Elle s'applique à Chalon comme à tout autre collectivité.*

*La question de l'impôt ensuite, évidemment je l'avais développée lors du débat d'orientation budgétaire, vous avez décidé de rompre avec le principe de transparence et de lisibilité qui doit s'appliquer à tout budget.*

*Vous avez choisi cette année de ne pas faire voter le taux de l'impôt avant le vote du budget, vous savez pourtant que la fixation du taux de l'impôt détermine l'équilibre budgétaire.*

*Donc on est obligé de recourir à des biais pour essayer de cerner vos intentions que vous ne voulez pas dévoiler. Votre projet de budget implique une augmentation des taux nécessairement puisque le produit budgété des contributions directes va passer de 26 197 000 € cette année 2009 à 27 240 000 € en 2010 soit 4% de plus qui correspondent à 1 million d'euros supplémentaire. Or nous ne pouvons pas débattre préalablement ni sur l'ensemble ni sur le détail de la répartition des taxes et de leur augmentation.*

*Il y a donc là un déni de la Démocratie, que je ne suis pas le premier d'ailleurs à dénoncer, il suffit de reprendre des collectivités qui ont agi ainsi et qui se retrouvent dans l'obscurité complète sur le devenir de ces taux.*

*Vous allez, et c'est ça le reproche principal, essayer de taxer les Chalonnais en douce parce que si vous vouliez le faire dans la transparence, vous auriez fait voter les taux ce soir.*

*Dans tous les cas de figure, votre stratégie est nécessairement électoraliste.*

*Elle l'est parce qu'en repoussant le vote des taux, sans doute après certaines élections qui s'approchent, vous essayez de faire passer plus facilement la pilule aux chalonnais ou bien alors, et les propos de Madame VERJUX-PELLETIER qui n'ont pas été du tout rassurants ce soir sur cette inquiétude, vous êtes en train de préparer un verbiage qui consistera à dire que les dotations extérieures que vous toucherez finalement seront différentes de celles que vous avez budgétées et que par conséquent, vous serez obligé par la faute du méchant Etat, d'augmenter encore plus fortement l'impôt des Chalonnais.*

*Et là, je crois que si vous dites ça, on les votera avant les élections.*

*Donc, la ficelle, on l'a bien compris, est un peu grosse Monsieur le Maire, et quoi que vous fassiez demain en matière de manipulation politique budgétaire en vous servant du contribuable comme variable d'ajustement, parce que c'est bien cela au final, en ne votant pas les taux avant même le budget municipal, le fait est là, dans le projet de budget qui est le vôtre, vous et votre majorité allez ponctionner en 2010 1 million d'euros supplémentaires sur les Chalonnais.*

*Ca, c'est une réalité qui apparaît aujourd'hui dans le projet de budget qui nous est soumis.*

*Visiblement, la crise ne vous effraie pas et vous décidez de l'aggraver en prélevant encore davantage, alors qu'en 2009 vous aviez déjà fait exploser les impôts locaux contrairement à vos simulations tronquées qu'on va bientôt déminer publiquement, je vous le dis, comme ça vous aurez au moins un thème de notre feuille de chou, comme vous l'appelez, qui paraîtra début janvier.*

*Je vais quand même rappeler une chose, c'est qu'il faut comparer depuis 2008 pour avoir une idée.*

*Cela fait depuis 2008, en comptant 2010, 13,5% d'impôts en plus en 2 ans !*

*Comment voulez-vous rendre Chalon attractive avec une telle explosion, quand les collectivités, vos amis de la Région et du Département, font exactement la même chose que vous ailleurs ?*

*J'en viens maintenant sur les dépenses communales qui sont pour nous évidemment un sujet de relative inquiétude.*

*Vos recettes vont connaître une hausse importante en 2010, qui repose je le disais et je l'ai montré sur un épuisement du contribuable chalonnais actuel et futur, je vous renvoie à ce que j'ai dit sur l'emprunt et les impôts de demain. Comment penser que cet argent pourrait être employé puisqu'il y a un surcroît de recettes, puisque vous avez dégagé par l'emprunt et l'impôt un surcroît de recettes ?*

*Eh bien hélas, il est mal employé.*

*On est frappé de constater à quel point l'investissement n'est pas la priorité de ce budget.*

*En février dernier, l'augmentation des dépenses d'équipement par rapport à l'exercice 2008 avait été des plus limitées et l'année 2010 va constituer un retour en arrière puisqu'en dépit des recettes qui augmentent, les dépenses d'équipement reculent.*

*13 925 000 € en 2010 contre 14 429 000 € en 2009 soit une baisse de 500 000 € qui correspond à 3,5%, Elles reculent !*

*C'est sans doute comme ça que vous soutenez l'économie locale évidemment.*

*J'en viens maintenant à la question des dépenses de fonctionnement.*

*Là aussi présentation flatteuse, tout va bien, ça baisse de 0,6%.*

*Je sais bien évidemment qu'il faut tenir compte du passage sous l'égide communale de la politique de la jeunesse.*

*Cela, nous en prenons acte, mais cela n'explique pas tout non plus.*

*J'ai sur la question des dépenses de fonctionnement, un certain nombre d'interrogations dont j'espère que vous accepterez de les lever.*

*Les charges à caractère général, quand on les cumule entre la Ville et le CCAS, augmentent largement plus que l'inflation puisqu'elles augmentent de 2,45% et surtout certaines lignes suscitent de vraies questions.*

*J'aimerais bien que vous puissiez dissiper nos doutes.*

*Nous expliquer pourquoi le budget des Foires et Expositions passe de 25 000 € à 275 000 € ?*

*Nous expliquer ensuite pourquoi les Fêtes et Cérémonies absorberont en 2010, quelques 209% de crédits supplémentaires ? 131 000 € contre 63 000 €.*

*Nous expliquer aussi, c'est sans doute technique, mais je pose la question car il faut en débattre ce soir, pourquoi les frais de gardiennage flambent, 16 000 € contre 4 000 € l'année dernière.*

*Qu'en est-il des fournitures d'entretien ? 400 € supplémentaires cette année...*

*400% supplémentaires cette année, merci Monsieur GRIVEAUX, pour une fois que vous me rendez service, c'est notable ! A 125 000 € contre 25 000 € l'année dernière.*

*Nous avons également des interrogations sur les 123% d'augmentation des frais d'alimentation, il y a sans doute des raisons, vous les donnerez.*

*Je ne vois pas pourquoi cela vous fait rire Monsieur le Maire, il faudra me l'expliquer.*

*Sur les 187% d'augmentation des achats de vêtements de travail, j'aimerais bien Monsieur le Maire avoir des éclaircissements là-dessus car je crois qu'une contestation est en train de s'élever au sujet de l'attribution de ce marché. Vous nous éclairerez sans doute aussi sur ce point.*

*Vous nous direz pourquoi les frais d'étude augmentent de 140% passant de 80 000 € à 192 000 € cette année, ce qui cumulé avec l'année 2008 représente une hausse, excusez du peu, de 323%, en deux ans.*

*J'avais dit l'année dernière que les bureaux d'étude avec vous ne connaîtraient pas la crise, ça se confirme !*

*Notre curiosité est grande enfin d'être renseigné sur les 39% d'augmentation des frais de Voyages et de Déplacements, il y a sans doute une logique.*

*Et surtout, car là j'avoue que je ne le comprends pas et on a cherché à comprendre, pourquoi les indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués augmentent de 17 000 € cette année ?*

*Qu'est qui a changé pour justifier cette augmentation ?*

*Le transfert de la politique jeunesse du CCAS à la Ville ne nous semble pas d'avantage expliquer la poursuite de la chute de la subvention de fonctionnement de la Ville au CCAS, moins 2 millions cette année succédant à une première chute de 2 millions l'année dernière, soit 4 millions en deux ans.*

*Il faut nous expliquer.*

*Je finirai sur l'absence de lisibilité de la politique à conduire.*

*On a le sentiment d'une addition de mesurette. Alors certes, je l'ai dit, aux yeux du grand public, la nouvelle présentation clarifie les choses, mais elle ne les rend pas forcément meilleures pour autant.*

*Comme toujours, une présentation sous forme de liste apparait assez flatteuse, on est frappé par la succession des mesures annoncées, par leur nombre, par leur ampleur. Mais même les pires budgets parviennent à créer cette illusion.*

*Il faut donc se méfier de cet effet d'optique et on s'étonnerait d'ailleurs qu'avec un budget comme le nôtre, important comme le nôtre, celui de première Ville du Département, la deuxième de Bourgogne, on n'arrive pas à aligner un cortège de mesures, cela serait vraiment exceptionnel.*

*Cela dit, je le dis solennellement, une addition de politiques ne fait pas une politique et les vrais enjeux, nous semble-t-il ne sont pas identifiés dans ce projet de budget.*

*On cherche en effet quelle est la politique qui se dégagerait de ces documents.*

*Avez-vous réellement pris conscience que notre Ville se trouve menacée d'un déclin irrésistible ?*

*Avez-vous pris conscience que sa population baisse ?*

*Avez-vous pris conscience que son activité vacille ?*

*Avez-vous pris conscience que son chômage augmente ?*

*Avez-vous pris conscience que son commerce souffre ? Visiblement, non !*

*Avez-vous pris conscience que la tranquillité publique de ses habitants est de plus en plus troublée ?*

*Avez-vous pris conscience que Chalon se paupérise de plus en plus ?*

*Si vous en avez pris conscience, dîtes nous à quelles lignes nous allons trouver la réponse à ces questions fondamentales, qui remettent en cause notre Ville, ce bien commun qui souffre tant en ce moment.*

*Non seulement le budget que vous nous proposez n'anticipe pas l'avenir, non seulement il ne soutient pas l'avenir, mais de surcroît, il punit les Chalonnais d'une taxation d'un million supplémentaire alors que la crise les frappe plus durement qu'ailleurs.*

*Le budget d'une Ville qui avance, c'est du fonctionnement en moins et de l'investissement en plus.*

*A Chalon, c'est exactement l'inverse.*

*Voilà pourquoi le Groupe Chalon pour Tous s'opposera résolument à ce projet de budget !*

### **Monsieur GELETA :**

*Pour le Groupe Radical de Gauche.*

*Monsieur le Maire et non Monsieur SIRUGUE, mes cher(e)s collègues, dans les interventions du porte parole du Groupe Chalon pour Tous, nous n'entendons jamais les mots : solidarité, redistribution.*

*On constate bien l'opposition de deux politiques bien différentes, l'une qui soutient les plus riches avec par exemple le maintien du bouclier fiscal, celle que vous défendez Monsieur PLATRET parfois avec de multiples pirouettes, que l'on pourrait appeler le chacun pour soi et l'autre, la nôtre Monsieur PLATRET, celle qui conçoit l'utilisation de l'impôt pour la redistribution du pouvoir d'achat et la solidarité envers les plus démunis.*

*Celle qui rend possible le « vivre ensemble », celle qui permet d'apporter du réconfort en cette conjoncture difficile et à Chalon, nous avons décidé de « vivre ensemble ».*

*Ce deuxième budget construit et réfléchi répond à nos engagements de campagne et à nos valeurs pour que nous puissions mener des politiques en faveur de l'éducation, de la culture, du sport.*

*Il faut rendre la Ville plus attractive avec de nouveaux projets de développement, il faut changer le visage de Chalon avec de nouveaux aménagements urbains.*

*Pour ces raisons Monsieur le Maire, le Groupe Radical de Gauche vous apporte son soutien pour le vote de ce budget 2010.*

### **Monsieur DUBOIS :**

*Merci Monsieur le Maire.*

*Monsieur le Maire et cher(e)s collègues, je ne m'étendrai pas évidemment sur le contexte auquel nous sommes confrontés actuellement puisque je m'étais déjà longuement exprimé lors du débat d'orientations budgétaires.*

*Néanmoins, nous ne pouvons ignorer les effets de la crise dont les conséquences continuent d'apparaître chaque jour un peu plus, comme nous ne pouvons faire l'impasse sur les réformes néfastes engagées sur les collectivités et la suppression de la taxe professionnelle.*

*Le Président de la République a fait le choix de réduire les dépenses publiques, d'étrangler financièrement les collectivités locales, tout en poursuivant les transferts de compétences sur ces dernières.*

*La libre administration des collectivités se trouve donc fondamentalement remise en cause, le niveau d'investissement gravement atteint et la situation économique fortement fragilisée.*

*Jamais dans l'histoire de notre Pays, nous n'avons connu un tel retour sur les acquis, une telle remise en cause des bases qui ont construit et forgé notre société.*

*Ce ne sont pas les propos exprimés par le Groupe Chalon pour Tous lors du Débat d'Orientations Budgétaires et également ceux de ce soir qui changeront cette réalité et apporteront des recettes supplémentaires à notre collectivité.*

*Il n'est pas pire aveugle que celui qui ne veut rien voir ou pire sourd que celui qui ne veut rien entendre.*

*Pourtant déjà le Premier Ministre l'avait clairement exprimé au cours du Congrès de l'AMF et également récemment le Ministre de l'Intérieur Brice HORTEFEUX nous l'a confirmé jeudi passé au cours de son intervention à l'occasion du Congrès de l'ARF à Marseille où j'étais présent.*

*Les objectifs du Gouvernement sont clairs.*

*Premièrement, réduire le déficit de l'Etat en sabrant dans les dépenses publiques, la protection sociale, les services et l'emploi public.*

*Deuxièmement, imposer aux collectivités de participer financièrement à l'effort de l'Etat pour combler son déficit.*

*Troisièmement, apporter un soutien supplémentaire aux entreprises en supprimant la taxe professionnelle sans ignorer bien évidemment le transfert de charges sur les familles.*

*Et enfin dernièrement, concentrer les pouvoirs au niveau de l'Etat par la réforme des collectivités.*

*Dans ce contexte difficile, notre majorité à Chalon, comme d'ailleurs dans toutes les autres collectivités, ne peut ignorer les conséquences de la crise sur de nombreux foyers chalonnais, contrairement à ce que vous prétendez, vous, Chalon Pour Tous ou Chalon pour Seulement Quelques uns, nous, nous sommes bien effectivement conscients des conséquences de la crise aujourd'hui.*

*De ce fait, les dépenses concrètes consacrées aux besoins sociaux exigent de mettre en œuvre des moyens en constante progression.*

*Nous constatons que des couches de la population chalonnaise, jusqu'alors épargnées par les difficultés font maintenant appels à nos services.*

*Les entreprises, chaque jour plus nombreuses, se tournent dans notre direction pour un soutien de notre part.*

*Ce rôle spécifique et fondamental des collectivités, leur proximité avec le tissu commercial, artisanal et industriel, en font des outils indispensables pour notre société.*

*Notre majorité a fait le choix politique de mettre en œuvre depuis mars 2008 des mesures capables de répondre à ces multiples attentes et je le répète dans un contexte extrêmement difficile et tendu.*

*Ce budget 2010 est donc la poursuite logique de nos engagements pris devant les électeurs.*

*Il s'inscrit dans une volonté de développer des actions en réponse aux besoins tant des chalonnais que de nos agents territoriaux que du tissu économique chalonnais.*

*Nous faisons la démonstration qu'une gestion saine et équilibrée peut se conjuguer avec des choix politiques traduisant notre souci de changer en profondeur et durablement la vie de nos concitoyens sur Chalon.*

*2010 marque donc une étape supplémentaire en matière sociale mais aussi dans des secteurs d'activités comme l'éducation, la culture, le sport et les aménagements nécessaires pour rendre notre Ville encore plus attractive.*

*En effet, la crise économique et financière ne doit pas nous conduire à considérer ces domaines comme des variables d'ajustement.*

*Nous refusons pour notre part, la position de votre groupe.*

*Faut-il comprendre suite à votre intervention sur le rapport n° 38 portant sur l'acquisition de trois œuvres d'art que nous devrions stopper toutes acquisitions y compris pour les musées Niepce et Denon ?*

*Ce qui est une position franchement inadmissible.*

*De plus, comme le disait Françoise VERJUX-PELLETIER, nous laissons aux artistes leurs propres appréciations, que de comparer ces acquisitions comme des soldes, des propos insultants.*

*Ces propos insultants sont significatifs de votre conception de l'art.*

*Nous le voyons bien dans l'élaboration de ce budget, être réaliste dans un contexte de crise n'exige pas nécessairement un recul sur les réponses apportées aux besoins humains et sociaux.*

*Notre Groupe votera évidemment ce budget conforme aux choix de notre majorité que celle-ci avait soumise aux votes des chalonnais.*

*Ce vote positif n'exclut évidemment pas notre condamnation forte des réformes engagées par ce Gouvernement.*

*Comme le dit si bien Maya Surduts, femme féministe, à propos des décisions du Gouvernement Sarkozy : « cette majorité a une façon de gérer la chose publique qui est indigne des traditions de ce Pays et de ses révolutions ».*

*Nous invitons d'ailleurs chaque chalonnais, voire au-delà, à amplifier la protestation auprès de chaque Député qui soutiendrait de telles réformes, à exiger une véritable réforme fiscale et à nous soutenir dans nos actions pour stopper tout transfert de charges sur les familles et permettre à notre collectivité de disposer des moyens nécessaires à ses actions.*

*Je ne terminerai pas cette intervention sans remercier fortement les services pour le travail accompli à la réalisation de ce budget.*

#### **Monsieur GRIVEAUX :**

*Merci Monsieur le Président, pardon, Monsieur le Maire. En réalité comme on a passé la journée ensemble au Conseil Général, vous me pardonnerez cet écart de langage et puis j'ai un peu l'impression d'être au Conseil Général puisqu'on a eu exactement les mêmes débats, avec exactement les mêmes propos des représentants départementaux UMP. Je me dis donc que peut-être André ACCARY et le chef de l'opposition chalonnaise ne font qu'un et qu'il y a une forme de réincarnation l'un dans l'autre. Je peux vous assurer d'une mutualisation au sein de l'UMP ; ils mutualisent les discours dans les assemblées. Je pense que probablement au Conseil Régional ils vont tenir le même discours. C'est un moyen à eux de faire des économies, économies d'intelligence sans doute, en tout cas économie d'analyse.*

*Propos inaudibles.*

#### **Monsieur le Maire :**

*S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! La parole est à Monsieur GRIVEAUX et à lui seul ! Vous interviendrez après si vous le souhaitez. Monsieur PLATRET ici, c'est moi qui donne la parole !*

#### **Monsieur GRIVEAUX :**

*Je respecte parfaitement mes adversaires quand ils présentent des arguments qui ne sont pas fallacieux Monsieur PLATRET !*

*J'ai l'habitude de répondre sur le fond aux propos que vous tenez dans cette assemblée. Là, comme il n'y a rien de nouveau sur le fond depuis le DOB et depuis l'an dernier, que nous avons droit à la même sempiternelle doctrine, au même refrain, à la même récitation, je suis épuisé et je renonce à répondre aux multiples attaques dont nous sommes encore une fois les victimes. IL y a une nouveauté cette année qui est*



*d'employer les termes « manœuvre » et « dangereux ». Nous sommes dans une conception conspirationiste, c'est assez étrange.*

Les élections approchent et les mots dépassent sans doute la pensée. Il faut être un bon petit soldat. Certains y mettent un talent tout particulier. Tout à l'heure, quand Mme VERJUX-PELLETIER précisait que l'on allait perdre les dotations de l'Etat, notamment la Dotation de Solidarité urbaine, J'ai vu quelques uns des membres du groupe Chalon pour Tous sourire. Je pense que l'on n'a pas le même humour car quand on perd cette dotation, qui va à destination des populations les plus touchées par la crise, les plus populaires parmi les chalonnais, je ne vois pas de motif de réjouissance là dedans ! Monsieur le Maire, comme nous avons un spécialiste national, ne le prenez pas mal, reconnu du Général de Gaulle dans cet hémicycle eh bien je vais m'autoriser à citer ce dernier qui disait « la politique la plus coûteuse et la plus ruineuse est d'être petit ». Qu'est-ce qu'il nous dit le Général ? Il nous dit de ne pas investir, de ne pas dépenser, de ne pas consacrer des fonds publics à des services publics à destination du public, il nous dit que c'est être petit. Il nous dit que ne pas avoir cette conviction chevillée au corps de l'importance de l'action publique envers les populations les plus fragiles. Il nous dit qu'il est là le coût pour la collectivité, ni plus ni moins. Merci donc Monsieur le Maire, de nous permettre à tous, ensemble, collectivement de ne pas être petits, de ne pas être étroits, de ne pas être étriqués.

J'aimerais souligner deux choses que j'ai retenues de la présentation qui nous a été faite. D'abord sur les efforts réalisés sur la section de fonctionnement. On a entendu les termes de nationalisation, d'optimisation, de mutualisation. 15 % d'économie sur les moyens généraux, c'est considérable en une année, considérable ! Quant on voit la manière dont cela a pu être géré auparavant des structures périphériques et on pourra vous donner les chiffres Monsieur PLATRET, je me réjouis de cette amélioration. Je me réjouis aussi de la modification du régime indemnitaire engagée pour les agents de cette collectivité qui le méritent car je crois qu'on leur doit beaucoup, toutes catégories confondues, dans les efforts réalisés qui nous permettent d'avoir quelques économies et de pouvoir consacrer cet argent public à des actions en direction des populations.

Sur l'investissement, nous sommes très inquiets d'un emprunt de 10 000 000 d'euros. A nouveau on retrouve un double discours insupportable. Quand le Gouvernement fait un grand emprunt dont on ne sait comment il sera financé, vous applaudissez et quand nous empruntons la même chose que l'an passé, vous criez au scandale. Je ne comprends pas : quand vous êtes à Paris, vous trouvez ça merveilleux et quand vous êtes à Chalon vous trouvez ça déplorable ! A un moment donné il va falloir assumer publiquement les doubles discours. Comment allez-vous expliquer aux chalonnais que quand on emprunte au niveau national c'est la meilleure des choses et qu'au niveau local c'est la pire des choses ? Je ne sais pas ! Il y a un problème de constance, de cohérence politique dans les propos que vous tenez.

Je me réjouis beaucoup de l'autofinancement qui progresse de 30 % et qui passe à 2 700 000 euros. Je rappelle qu'on l'a multiplié par 5 en 2 ans ½. L'autofinancement c'est la capacité que l'on a à administrer librement nos collectivités. J'étais encore stupéfait ce matin à l'Assemblée Départementale, car je sais que les élus de l'UMP de Saône-et-Loire ne sont pas inquiets. Il y a beaucoup d'élus UMP, des anciens premiers ministres, de nombreux Présidents de collectivités départementales, de très nombreux Maires ou responsables de grandes collectivités qui sont inquiets de l'attaque en règle sur les libertés locales. Ce n'est pas notre petit plaisir, notre petite organisation qui nous inquiètent, ce n'est pas ça l'enjeu qui se cache derrière la réforme des collectivités mais c'est la libre administration de nos territoires, de notre commune, de notre collectivité Grand Chalon, de notre collectivité départementale. Quand je vois ce matin, tout à l'heure, qu'on sourit et qu'on dira « Ca y est ils ont pris leur grand truc sur l'Etat qui supprime, qui centralise... » C'est juste le cas ! L'UMP de Saône-et-Loire est le seul à ne pas voir qu'il y a une mise en cause profonde de notre capacité à administrer librement nos collectivités. En augmentant notre autofinancement, on a investi dans notre liberté d'administrer notre collectivité. Je peux comprendre que cela vous dérange mais je comprends moins que cela vous fasse sourire. Si vous êtes élu pour faire et administrer le budget que vous fera le Préfet, moi je préfère aller faire autre chose Monsieur PLATRET, plutôt qu'être le guichet de la Préfecture, sans avoir le choix, sans avoir à décider de ce qu'il octroie et à qui il l'octroie. Vous pouvez agiter les bras, ça ne changera pas grand-chose.

Pour l'ensemble des raisons que je viens d'évoquer à la fois sur la partie fonctionnement et sur la partie investissement du budget que vous nous avez présenté, je peux évidemment vous assurer sans grande surprise, Monsieur le maire, que vous avez le soutien entier du groupe socialiste et divers gauche de votre assemblée municipale.

### **Monsieur MANIERE :**

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Que dire de ce budget sinon qu'il est sans véritable surprise et ne propose en tout cas aucune mesure phare susceptible que l'on s'élève sur l'autel de l'indignation.

Il est certes teinté de propositions faites durant votre campagne des élections municipales et on peut, en cela, saluer la fidélité de vos engagements.

Il est certes composé de quelques affichages dont les positionnements politiques sont indéniables.

Vous avez vos priorités et vos contraintes. J'ai les miennes.

*Il est de ma responsabilité de conseiller municipal de la minorité de dire, quand cela s'impose, ma différence ou mes interrogations sur ce qui s'est fait ou se fera.*

*Oui, en effet, certaines mesures prises au cours de cette année n'ont pas ma faveur.*

*Non pas tant sur le fond que sur la forme, j'ai envie plutôt de dire l'affichage.*

*Oui, certains aspects de la nouvelle organisation qui préside aux deux entités que sont la ville et l'agglomération ne renforcent pas toujours l'efficacité des services rendus.*

*La mutualisation doit en effet permettre de faire des économies budgétaires mais ne saurait légitimer encore certaines faiblesses.*

*Oui, quelques priorités de mon engagement passé m'autorisent à penser qu'il vous faut faire bien plus dans le domaine du développement durable et de l'environnement.*

*Mais, il est aussi, et c'est une chance, de mon opportunité d'élu libre, c'est-à-dire n'ayant pas de logique partisane à suivre aveuglément, ne devant rendre de compte à aucun mouvement politique, et n'aspirant enfin à aucune carrière, de dire quand les choses me semblent aller dans le bon sens.*

*Parfois, parce qu'il s'agit de la reprise d'anciens projets.*

*Parfois aussi, parce que de nouvelles idées prises sous votre impulsion sont de vraies avancées.*

*Parfois enfin, parce que les sujets abordés et leur mise en place ne sont ni de Droite, ni de Gauche, ni du milieu.*

*C'est, nous le savons, la majeure partie des délibérations qui nous occupent le temps d'un mandat.*

*Et j'avoue être toujours plus favorable à ces orientations qui rassemblent qu'à celles qui divisent.*

*Parce que, ici comme ailleurs, les habitants ne répondent pas aux mêmes désirs et aux mêmes attentes que les militants qui sont avides de décisions tranchées, de sensations fortes et qui se réjouissent des faux pas de leurs adversaires.*

*Je crois qu'aujourd'hui, pour gérer une collectivité comme la nôtre, la raison doit l'emporter sur la passion.*

*Ou alors la seule passion de l'intérêt public.*

*Est-ce de ma part un manque d'ambition ou de courage ?*

*Est-ce la sagesse de l'âge qui confinerait à l'aveuglement ?*

*Peut être simplement l'honnêteté de dire que ce budget déborde finalement de suggestions qui auraient été sensiblement les mêmes si la couleur politique de l'Exécutif avait été différente.*

*Il est aussi assurément rempli de doutes et sa lecture suscite bien des interrogations, je pense notamment à la fixation des impôts que nous ne connaissons pas aujourd'hui.*

*Certes, vous avez réussi le pari d'accroître considérablement la part de l'autofinancement, et cela est une bonne chose. Mais il nous reviendra dans quelques semaines d'étudier de plus près l'évolution de la fiscalité à l'endroit des ménages.*

*Parce que ce budget n'apporte donc pas encore toutes les réponses aux questions que les Chalonnais sont en droit de se poser,*

*Parce qu'il reste encore, à l'exception de cet exceptionnel legs de 4 000 000 d'euros, beaucoup d'incertitudes sur le montant de ses recettes,*

*Parce que je n'ai pris aucune part dans son élaboration,*

*Parce qu'enfin je ne vois pas, encore une fois, de vraies raisons de m'opposer, j'ai décidé de m'abstenir. Je vous remercie.*

### **Monsieur le Maire :**

*Quelques mots pour ce qui me concerne.*

*D'abord pour dire que lors du débat d'orientations budgétaires, j'avais pris soin de mettre en garde sur les mauvaises interprétations qui pourraient être faites, de la réécriture nécessaire de la présentation des budgets.*

*Comme je m'y attendais, ces erreurs que l'on peut comprendre, car l'exercice n'est pas simple, ont été produites ce soir car comment peut-on imaginer que dans un budget qui globalement augmente de 2,5%, dont les lignes essentielles sont en diminution, on puisse avoir des hausses de 200 ou de 400% ?*

*Ce que je regrette simplement, c'est que devant cet élément, à l'évidence vous deviez vous rendre compte qu'il y avait sans doute un problème, vous n'avez pas pris soin de téléphoner à la direction des Finances qui vous aurait expliqué.*

*Je vais donner deux exemples, vous avez un document dans lequel vous pouvez vous référer, page 11 vous avez évoqué l'évolution que vous dites considérable des fournitures d'entretien.*

*Oui, sauf que 12 lignes plus haut, vous n'avez pas vu que les produits d'entretien qui apparaissaient pour l'année dernière à 111 734 € apparaissent à 0 cette année et que si vous ajoutez les 2 lignes, puisque la M14 nous amène à rééquilibrer, vous arrivez en fait, sur les produits d'entretien, à une baisse de 12 000 €.*

*Je reprends l'expérience sur la question de l'indemnité, la réécriture nécessaire page 12 du document montre que si vous prenez la ligne telle qu'elle est, c'est-à-dire les indemnités et les frais de missions et les cotisations retraite puisque nous sommes obligés de les traiter de cette manière là, vous n'avez pas la hausse que vous mentionnez mais vous avez une baisse de 7 236 €.*

*C'est donc une erreur de lecture, mais qu'encore une fois je ne vous le reproche pas car c'est un exercice difficile mais sur tous les exemples que vous avez donné, il y a cette capacité à vous démontrer que c'est simplement les lignes budgétaires que vous avez omises dans un cas de prendre en compte quand elles diminuaient ou disparaissaient et que vous avez ajoutées dans l'autre cas, bien sûr je n'y vois aucune malice.*

*Cela étant vous avez dans votre propos évoqué l'obscurité qui serait celle de la majorité municipale, je serais tenté de vous dire à tous chers collègues, elle est où l'obscurité ?*

*Est-ce qu'elle est dans une décision du Gouvernement, qui aussi peu assuré de ses propres prévisions vient de décider que les conseils municipaux pourraient cette année voter les budgets jusqu'au 15 avril et également pour 2011, tellement le Gouvernement n'est lui-même pas sûr de ce que seront les recettes issues notamment de la conséquence de la suppression de la taxe professionnelle et donc si obscurité il y a, je pense qu'il faut d'abord la chercher et je pourrais vous renvoyer, comme je le fais quasiment chaque fois qu'il y a un Conseil Municipal, aux délibérations unanimes du Bureau de l'Association des Maires de France qui s'est réuni encore la semaine dernière, je tiens ces délibérations à votre disposition et qui montre en effet l'inquiétude qui est celle des élus quels qu'ils soient donc s'il y a obscurité, elle est là.*

*Si vraiment nous avons voulu cacher des choses, on aurait fait comme faisaient mes prédécesseurs ici, c'est-à-dire, mais ça vous le connaissez c'est facile, on aurait augmenté les tarifs parce que ça se voit moins, on aurait vendu une partie du patrimoine, on aurait fait croire que, au bout du compte, on n'augmentait pas les impôts, qu'on réalisait les travaux qui ne sont pas réalisés et si l'état des bâtiments publics de cette Ville est ce qu'il est aujourd'hui c'est aussi parce qu'il n'y a pas eu le courage nécessaire au moment où il fallait l'avoir.*

*Quant aux comparaisons de fiscalité, je vous prie toujours de vous rappeler que la précédente équipe n'a pas augmenté, nous dites vous, les impôts, sauf la première année dans des proportions plus importantes que ce que nous avons fait. Je ne voudrais jamais que l'on l'oublie dans la présentation honnête des choses telles qu'elles devraient être.*

*Cela veut dire que : Est-ce qu'il fallait ne pas voter le budget en décembre 2009 ?*

*La question mérite d'être posée parce que nous nous la sommes posée.*

*Nous nous sommes dit dans un contexte où même le Gouvernement permet d'aller jusqu'au 15 avril, est-ce qu'il n'y a pas un risque à voter le budget en décembre ?*

*Au bout du compte, nous avons considéré que les estimations que nous formulions, étaient des estimations prudentes dans le cadre des recettes, maîtrisées forcément dans le cadre des dépenses puisqu'elles dépendent beaucoup de nous et que nous pouvions proposer le vote du budget en décembre 2009.*

*Parce que quand on ne vote pas le budget en décembre, et qu'on attend le 15 avril, cela veut dire que pendant toute cette période, et qui dit vote du budget au 15 avril dit en fait déclinaison des engagements de dépenses au mieux en mai ou en juin, cela veut dire que si nous avons pris cette décision là, à l'évidence c'est ce signe mauvais que nous aurions donné à l'économie locale.*

*Contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure, notre volonté c'est au contraire de soutenir l'économie locale par rapport à une politique que nous menons et qui fait qu'avec un vote au mois de décembre, à partir de janvier février, nous pourrions engager à la fois les dépenses qui sont mentionnées dans le budget, les travaux, les commandes et donc permettre aux entreprises de trouver dans cette période difficile le soutien légitime que les collectivités doivent leur apporter.*

*Mais au bout du compte quand je vous entends, je trouve un peu comme tout à l'heure que vous avez du mal à trouver la réalité de la critique en direction du budget.*

*Avons-nous dérapé dans les dépenses ?*

*La réponse est simple, non, à partir du moment où les dépenses réelles de fonctionnement sont à moins 0,6%, personne ne peut nous dire que nous faisons envoler les dépenses de la collectivité parce que chacun doit bien comprendre que quand nous inscrivons moins 0,6% à une période où l'inflation est annoncée à 1,2, cela veut donc dire que nous faisons un effort considérable sur le fonctionnement de la collectivité pour que ses dépenses réelles de fonctionnement soient à moins 0,6% donc nous n'avons pas dérapé et nous ne dérapons pas sur les dépenses de la collectivité.*

*Avons-nous fait exploser la dette ?*

*Non, puisque cela a été dit tout à l'heure, si aujourd'hui sur les 5,8 millions de remboursement du capital de la dette, 5 millions et ça c'est facile puisque vous avez les documents, les dates auxquelles les emprunts ont été faits, 5 millions correspondent aux emprunts contractés avant 2008, c'est-à-dire avant l'arrivée de la nouvelle équipe.*

*Avons-nous mal géré depuis 2 ans cette collectivité ?*

*Non, parce que si tel était le cas, nous n'aurions pas l'accroissement de l'auto financement qui a été multiplié par 5, comme l'a dit Benjamin GRIVEAUX, en deux exercices budgétaires et sans tous les subterfuges que j'ai évoqué tout à l'heure et qui étaient « monnaie courante » pendant la précédente majorité.*

*Avons-nous mal géré ?*

Non, puisque nous avons aussi stabilisé l'encours de la dette parce que vous nous dites : « Vous empruntez 10 millions d'euros », oui mais sauf que la bonne lecture c'est de remarquer que nous remboursions 5,8 millions d'euros et que le delta est forcément meilleur que la présentation rapide que vous en faites, même si je conçois que l'exercice là encore soit un peu compliqué.

Avons-nous réduit notre investissement, comme vous nous le disiez ?

Non, je prends les dépenses réelles d'investissement, 19,5 millions d'euros l'année dernière, 19,7 millions d'euros cette année, non compte tenu du legs.

Ce qui veut bien dire alors que cela aurait été assez facile que de dire dans une période difficile, il faut réduire les investissements.

Ce n'est pas ce que nous avons engagé.

Avons-nous réduit notre volonté de faire changer la Ville ?

Avons-nous réduit notre volonté d'engager le programme pour lequel nous avons été élus ?

Non, et là pour cause vu que vous nous expliquez que vous avez vu une multitude de décisions que vous croyez juxtaposées sans cohérence.

La cohérence du propos veut qu'à l'évidence vous nous reconnaissiez que nous n'avons pas remis en cause le projet qui est le nôtre.

Alors il y a la question de la fiscalité, avec mes collègues nous n'avons pas de secret là-dessus.

L'année dernière, nous avons demandé aux chalonnais un effort significatif en terme de fiscalité parce que nous avons besoin de rétablir les fondamentaux, qui sont ceux d'un exercice budgétaire.

Il ne faut pas croire que l'on arrive à fixer un auto financement à 2 700 000 € comme ça, simplement par quelques économies.

Oui, c'est vrai nous avons demandé un effort aux chalonnais pour permettre d'assainir cette situation financière et pour porter des projets, sur lesquels nous avons déjà expliqué nos éléments.

Qu'en est-il pour l'exercice 2010 ?

Je vous avais engagé à faire le calcul puisque je veux bien qu'on m'explique « qu'on ne connaît rien » mais comme vous connaissez le produit qui est inscrit dans le budget, puisqu'il y a bien fallu qu'on inscrive un produit, comme vous connaissez l'augmentation des bases, puisque le Gouvernement l'a annoncé à 1,5%. En faisant le calcul par rapport à la réalité, vous pouvez vous apercevoir que notre estimation est une évolution de la fiscalité que je n'ai pas peur de cacher, à 2% et je pense, très sincèrement, que nous serons en mesure de faire voter un taux à 2%, au moment où nous aurons confirmation des subventions et des dotations que nous attendons.

Comme en plus, et dans le débat d'orientations budgétaires et dans ce budget, nous vous avons écrit ce que nous pensions toucher, vous pourrez nous dire si on fait plus de 2% et que le montant que l'on touche est différent de celui que nous avons inscrit, alors là que nous avons trompé les chalonnais mais si le montant que nous avons prévu est très différent de ce que l'on nous donne, alors nous aurons eu raison d'être vigilant.

Je pense que notre prévision est juste et je ne crois pas que nous aurons besoin d'avoir un taux de fiscalité plus important que celui que j'évoque.

Il n'y a aucune volonté de cacher quoi que se soit, il y a simplement la responsabilité qui est la nôtre, que de ne pas non plus laisser faire tout et n'importe quoi par rapport à ce budget parce qu'au bout du compte, il faut quand même pouvoir le boucler.

Je termine en disant un mot sur ce que vous présentez comme le manque de politique.

Enfin, s'il y en avait tant de manque de politique, je pense que vous seriez finalement favorable à ce budget. Si vous êtes défavorable, c'est que les orientations ne vous conviennent pas ou alors je ne comprends plus rien à rien.

Elles ne vous conviennent pas car il y a une orientation politique, qui n'est pas la vôtre, ça je peux l'entendre.

Par rapport aux enjeux de ce territoire, lorsque nous proposons les mesures nouvelles que Françoise VERJUX-PELLETIER a mentionnées tout à l'heure, vous nous retrouvez dans le programme qui a été le nôtre.

Nous avons annoncé que nous ferions un effort pour l'attractivité de la Ville et nous avons de ce point de vue, fléché nos crédits sur toutes les dépenses d'animation, sur toutes les dépenses d'accompagnement, sur toutes les dépenses culturelles, sportives parce que c'est essentiel pour cette attractivité.

Nous avons annoncé que nous ferions des efforts sur la solidarité, vous ne pouvez pas nous faire ce reproche puisqu'encore cette année nous développons une structure de la Petite Enfance, alors que nous en avons créé une l'année dernière sur la micro-crèche et nous continuons cette année.

Nous avons annoncé des efforts dans le domaine de l'éducation, nous les retrouvons et bien évidemment nous les poursuivons, je peux vous dire que cette majorité aura à cœur de continuer les efforts dans le domaine de l'éducation car nous pensons que c'est essentiel.

Nous avons voulu engager des efforts importants dans les domaines économiques mais enfin, il est quand même un peu particulier que vous puissiez me faire le reproche à moi, de la situation de l'emploi à Chalon-sur-Saône.

Enfin, qui est aujourd'hui aux manettes au niveau national ? Parce que maintenant le taux de chômage s'analyse par rapport à la situation locale ?

Moi, je l'ai le taux au niveau local, il est plus faible qu'au niveau national et je ne m'en réjouis pas pour autant parce qu'il y a trop de personnes qui aujourd'hui sont confrontées aux pertes d'emploi.

Avant de faire ce type de reproches, je pense qu'il faut tenir compte de la réalité de ce qu'est la part que peut prendre une collectivité comme la nôtre et elle n'est pas neutre mais on ne peut quand même pas raisonnablement, nous faire porter une responsabilité qui n'est pas la nôtre dans un contexte économique qui dépasse largement les frontières de Chalon-sur-Saône, du Grand Chalon, du Département de Saône-et-Loire et de la Région Bourgogne.

Je pense qu'à un moment, oui, il y a une vraie orientation politique, quand vous avez du mal à vous y retrouver, ce que je peux comprendre, reprenez notre document de campagne que vous avez sans doute préservé avec beaucoup d'attention et reprenez les éléments.

Nous avons 60 engagements, nous en avons déjà une quarantaine d'engagé, nous aurons au bout du compte respecté la parole prise devant les chalonnais.

Par ailleurs dans un contexte financier général particulièrement difficile, aucun élu qui a bouclé un budget, qu'il soit de droite ou de gauche, ne considère que l'exercice est facile.

Nous, nous tenons nos engagements, nous tenons la gestion de cette collectivité et comme vous avez du mal à le reconnaître, ce que je peux comprendre, vous cherchez dans les arguties et dans les subterfuges, un argumentaire bien difficile à votre propos mais de ce point de vue, la réalité des chiffres est là, elle permet de montrer ce qu'est l'exercice budgétaire, que je vous propose.

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2010 du budget général de la Ville de Chalon-sur-Saône.

Adopté à la majorité par 36 voix pour, 7 voix contre (Groupe Chalon pour Tous), 1 abstention (sans étiquette).

#### 41 - - Environnement - Agenda 21 - Chargé de Mission - Subvention FEDER - -

M. MORESTIN, rapporteur :

Vu l'avis de la Commission Citoyenneté

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 25 juin 2009 relative au lancement de l'Agenda 21 ;

Considérant que le projet de la Ville de Chalon-sur-Saône peut s'intégrer dans la mesure 2-1 du Programme Opérationnel Bourgogne FEDER intitulée « développer la gouvernance environnementale et l'évaluation des politiques publiques » ;

Le Conseil Municipal habilite Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions utiles auprès du FEDER, du Conseil Régional de Bourgogne et de tout autre financeur pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Ville de Chalon-sur-Saône.

Adopté à l'unanimité par 44 voix

Certifié exécutoire pour avoir

été reçu à la sous-préfecture

le 19 avril 2010

et publié, affiché ou

notifié le 19 avril 2010

Le Député-Maire,

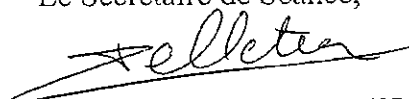
Pour le Député-Maire

et par délégation,

Le Directeur de la Coordination



Le Secrétaire de Séance,



M. Dominique PELLETIER